

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 février 2023 à 20h

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint		X	Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Daniel AVEDIGUIAN, 6 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET	X	
Georges THOMAS	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Corinne SAVIN	X		Emilie NGUYEN		X
Jean COMTET	X		Guyène MATILE-CHANAY	X	
Hervé GINET	X		Nicolas VANEL	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-Marc BODET	Jean-Pierre GAITET
Sonia FAVIERE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Daniel AVEDIGUIAN
Pascal GIMENEZ	--
Emilie NGUYEN	--
Margaux CHAROUSSET	--

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Josiane BOUVIER	79,3%	29	23	26

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Josiane BOUVIER, adjointe en charge des Affaires Sociales, de la Sécurité, de la Solidarité, de la Proximité et du Patrimoine, est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2023

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, souhaite faire une remarque s'agissant du procès-verbal du 19 janvier. Il indique qu'en bas de la page 8, concernant la fermeture du Pont de l'Île, il voulait interroger sur la pertinence du maintien du projet de la Communauté de Communes de Miribel et Plateau (CCMP) de créer une passerelle modes doux 2km plus au nord (limite Miribel/Saint-Maurice-de-Beynost) alors même qu'il est très vraisemblable que le Pont de l'Île reste une traversée modes doux à l'avenir.

Jean-Pierre GAITET, Maire, rebondit sur cette intervention pour faire un point de situation sur la fermeture du pont. Ce pont est géré par la CCMP, les études et travaux sont donc à sa charge. Pour le moment, aucune étude n'a été amorcée. Le pont reste impraticable par les véhicules car trop dangereux. L'augmentation du trafic passé de 2500 véhicules jour en 2018 à 5000 en 2022 a fragilisé sa structure. Ce phénomène a été accentué par le passage répété de véhicules hors gabarit, notamment des 38 tonnes. Ces incidents ont également détérioré les trottoirs.

Par ailleurs, l'état des berges rive droite et rive gauche est inquiétant. Elles ont été particulièrement impactées par les dernières crues : une brèche est apparue à quelques dizaines de mètres de la culée du pont.

Si ce pont devait rester en mode doux, tout porte à croire que la CCMP ne porterait effectivement pas 2 passages de même nature si proches.

Enfin, Jean-Pierre GAITET, Maire, indique avoir rencontré la vice-présidente de la Région en charge des infrastructures pour aborder ce sujet. Il faut attendre la consolidation du Contrat Plan Etat-Région (CPER) pour savoir si la création d'un autre pont, plus large, traversant à la fois le Rhône et la voie ferrée pour arriver sur la nationale, sans doute vers Neyron, est possible voire retenue.

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE

Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En application des dispositions de l'article L. 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs au Maire. En vertu des dispositions de l'article L. 2122-23 de ce même code, le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DL-20230227-001 : Commission « culture, animation de la ville, communication, ressources humaines » - Remplacement de deux membres

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle les dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création et au fonctionnement des commissions municipales.

Il rappelle à l'Assemblée la démission de Sylvie VIRICEL et Patricia DRAI, conseillères municipales, et membres de la commission « culture, animation de la ville, communication, ressources humaines ».

Considérant la nécessité de remplacer les membres démissionnaires et de respecter le principe de représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des listes,

A l'unanimité, l'Assemblée désigne Guylène MATILE-CHANAY et Nicolas VANEL, membres de la commission « culture, animation de la ville, communication, ressources humaines » en remplacement de Sylvie VIRICEL et de Patricia DRAI.



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DL-20230227-002 : Commission « patrimoine » - Remplacement d'un membre

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle les dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création et au fonctionnement des commissions municipales.

Il rappelle à l'Assemblée la démission de Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, membre de la commission « patrimoine ».

Considérant la nécessité de remplacer les membres démissionnaires et de respecter le principe de représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des listes.

A l'unanimité, l'Assemblée désigne Guylène MATILE-CHANAY, membre de la commission « patrimoine » en remplacement de Sylvie VIRICEL.



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DL-20230227-003 : Commission « finances, prospectives et plan digital » - Remplacement d'un membre

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle les dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création et au fonctionnement des commissions municipales.

Il rappelle à l'Assemblée la démission de Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, membre de la commission « finances, prospectives et plan digital ».

Considérant la nécessité de remplacer les membres démissionnaires et de respecter le principe de représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des listes.

A l'unanimité, l'Assemblée désigne Nicolas VANEL, membre de la commission « finances, prospectives et plan digital » en remplacement de Sylvie VIRICEL.



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DL-20230227-004 : Commission « sport, jeunesse et vie associative » - Remplacement d'un membre

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle les dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création et au fonctionnement des commissions municipales.

Il rappelle à l'Assemblée la démission de Patricia DRAI, conseillère municipale membre de la commission « sport, jeunesse et vie associative ».

Considérant la nécessité de remplacer les membres démissionnaires et de respecter le principe de représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des listes.

A l'unanimité, l'Assemblée désigne Nicolas VANEL, membre de la commission « sport, jeunesse et vie associative » en remplacement de Patricia DRAI.



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DL-20230227-005 : Théâtre Allegro - Remplacement d'un délégué au conseil d'administration

Cette délibération est retirée en séance car sans objet.



FINANCES

DL-20230227-006 : Tenue du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023

Guy MONNIN, premier adjoint, indique à l'Assemblée que conformément aux articles L.5217-10-4 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Il précise que le rapport, adressé aux conseillers douze jours avant la séance, donne lieu à un débat en Conseil Municipal.

Jean-Pierre GAITET, Maire, fait une introduction aux débats en rappelant que l'année 2023 débute dans un climat mondial anxigène et incertain avec la guerre en Ukraine, la suite de la COVID, la hausse des énergies, des coûts de construction, l'inflation galopante...

Le contexte local n'est guère plus favorable : héritant en 2020 d'une situation complexe concernant les ressources humaines et les finances communales, de nombreuses décisions ont dûes être prises dans l'urgence. La population de Miribel augmente de 1,3% par an, nécessitant un recalibrage des services proposés aux habitants. Or, les impôts n'ont que très peu augmenté pendant des décennies, plaçant Miribel parmi les plus bas taux d'imposition de France.

Par ailleurs, la ville de Miribel est assimilée à une ville « riche » par l'Etat dans la mesure où elle n'a eu que très peu recours à l'emprunt. Ainsi, en huit ans, la dotation de l'Etat qui était de 1,5 million d'euros est passée cette année à 190 000€, nous faisant perdre en 8 ans 8,7 millions d'euros. Pourtant, ces financements sont indispensables à l'entretien du patrimoine et aux services offerts à la population.

Les urgences ont donc été traitées en priorité, notamment l'agrandissement des écoles du Mas Rillier et des Echets. La crise énergétique amène à agir sur la consommation et la rénovation des bâtiments communaux énergivores, mal isolés, vieillissants, comme l'Hôtel de ville. En outre, un programme ambitieux d'éclairage au 100% LED, est en cours. Ces équipements seront amortis sur 2 ans et subventionnés à 50%, voire plus.

En 2023, la place devant l'église va être réaménagée, des travaux de nouveaux programmes immobiliers vont débiter, sur le quai du Rhône, vers les prés Célestin et aux Echets.

Le développement des modes doux sera poursuivi pour réduire l'empreinte carbone et améliorer la mobilité. Une attention particulière sera portée sur l'ensemble des projets d'aménagements pour renaturer les espaces avec notamment des plantes adaptées et peu consommatrices d'eau. Mais aussi rénover le patrimoine historique, marqueur du territoire comme la Madone.

Pour contrebalancer les dépenses, un plan de cession de locaux dont la commune n'a plus l'usage comme le CTM, l'ancien restaurant scolaire du Mas Rillier..., est mis en place.

Ces efforts seront portés par tous, services municipaux et partenaires communaux. Pour autant, ils seront insuffisants et la hausse des taux d'imposition apparaît inévitable.

Guy MONNIN, premier adjoint, prend la parole afin de présenter les principaux éléments du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Il s'agit à la fois d'une rétrospective de l'état des finances de la commune depuis 2013 et d'une projection pour les années futures. Le power point de présentation est joint au présent procès-verbal.

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, réitère sa question concernant la masse salariale et les mouvements de personnel depuis juillet 2020. Elle souhaite un point exhaustif sur ces questions.

Guy MONNIN, premier adjoint, indique qu'une réponse va lui être apportée alors même qu'en 2019, lorsqu'il avait lui-même posé cette question, l'ancienne majorité lui avait répondu que ces éléments, non présentes dans le bilan social, n'avaient pas à être communiqués.

La charge nette de la masse salariale s'est stabilisée autour des 5 millions d'euros en 2019, 2020 et 2021. En 2022, une légère augmentation a été constatée à 5,241 millions d'euros.

Lors de l'élaboration des budgets annuels, une feuille de route est rédigée incluant des prévisions de mobilité des personnels, la GVT (glissement vieillissement technicité), les indemnités de précarité, les indemnités jours issus du Compte Epargne Temps (CET), de l'enveloppe du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)....

Pour 2022, une projection de la masse salariale portée à 5.5 millions d'euros avait été faite en vue d'absorber les différentes augmentations d'un montant total de 210 000 euros : revalorisation du point d'indice, revalorisation de la catégorie C, prime inflation, fin de l'externalisation de l'entretien de certains locaux,.... La plupart sont réglementaires et donc s'imposent de fait à la collectivité.

Pour compenser et limiter les dépenses, le recours à l'intérim a été supprimé en 2022. En effet, celui-ci est onéreux et répond de moins en moins aux exigences de qualité et de réactivité de la collectivité.

L'augmentation de la masse salariale a malgré tout été contenue ; le réalisé 2022 ayant été finalement de 5,241 millions d'euros.

S'agissant des mouvements des personnels entre le 1^{er} juillet 2020 et fin 2022 (postes permanents et non permanents, mais sans les renforts saisonniers ni les renouvellements annuels), ils se sont élevés au nombre de 60 mouvements sur 30 mois, soit 24 par an en moyenne, ramené à 13 par an sur poste permanent.

Ces chiffres sont normaux au regard du contexte post-covid, de la nouvelle approche de la valeur travail, des souhaits de rapprochement domicile/travail, mais également du marché de l'emploi. En effet, certains métiers sont en tension et connaissent des difficultés de recrutement, tant dans le secteur privé que dans le secteur public : petite enfance, animation scolaire et cadres de proximité....

Dans le détail :

- 11 départs en retraite (en moyenne, il y en aura entre 5 et 6 par an dans les 3 prochaines années).
- 8 mouvements pour accroissement d'activité (arrêts maladies longue durée, congé maternité, disponibilité syndicale, ...).
- 4 départs d'agents au choix de l'exécutif.
- 6 départs d'agents non en phase avec l'exécutif
- 31 mouvements liés au choix des agents (mutation externe pour rapprochement de la résidence principale, opportunité de carrière, ...).

12 postes ont été créés pour renforcer les équipes et répondre aux besoins de la collectivité : un poste en RH, un en urbanisme, un Directeur des Services Techniques (DST), un chargé de projet DST, un poste voirie, un poste espaces verts, un poste PM, 2 postes pour la création d'un pool de remplacement scolaire et Espace Petite Enfance (EPE), 1 poste EPE.

6.5 ETP n'ont pas été remplacés : un responsable CTM, une collaboratrice de cabinet, 4 assistantes maternelles d'ETP, 0.5 salaire ex-DGS.

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, est étonnée de la suppression du recours à l'intérim. Malgré la création d'un pool de remplacement de 2 personnes, elle estime que cela a dû être difficile de faire face aux absences cette année.

Guy MONNIN, premier adjoint, confirme que cela a été complexe mais que cela a été géré. C'est la raison pour laquelle, en parallèle, est menée une réflexion sur l'organisation pour plus de transversalité et de partage des moyens humains et des locaux.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, souhaite faire deux remarques :

Tout d'abord, il est toujours dommage que ce qui est présenté aux élus ne soit pas le document joint à la convocation. Le tableau de présentation de la PPI est erroné : s'agissant des recettes, ne figure pas le produit de la vente du CTM, pourtant bien acté sur 2023, semble-t-il.

D'autre part, Laurent TRONCHE, conseiller municipal, souhaite savoir, si une délégation de service public est envisagée pour les activités de Petite Enfance au sens large.

Guy MONNIN, premier adjoint, répond que cela n'est pas prévu pour 2023, à noter qu'une réflexion globale sur la petite enfance est en cours pour 2024.

Lydie DI RIENZO, adjointe en charge du Sport, de la Jeunesse et de la Vie Associative, confirme qu'un état des lieux précis sera réalisé afin de pouvoir prendre des décisions sur les années futures.

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, souhaite savoir si le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sera concerné.

Lydie DI RIENZO, adjointe en charge du Sport, de la Jeunesse et de la Vie Associative, répond par l'affirmative.

Annie CHATELARD, conseillère municipale, se demande si l'augmentation prévue des impôts est indispensable et inévitable ?

Guy MONNIN, premier adjoint, indique que, cette augmentation, dépend la capacité de la commune à conserver un autofinancement suffisant. Il faut préserver l'avenir en préservant la capacité d'autofinancement de la commune. Le niveau d'imposition à Miribel est faible et restera à un niveau inférieur à la moyenne des communes de même strate après augmentation. Le fait que la Taxe Foncière sur les propriétés bâties étant payée par les seuls propriétaires, combiné à la suppression de la Taxe d'Habitation pour une grande majorité de contribuables, permet de contenir le niveau de taxation locale.

Jean-Pierre GAITET, Maire, donne à titre d'exemple les répercussions de la crise énergétique : afin de faire des économies d'énergie, il convient de changer les ampoules de l'éclairage public pour passer en 100% LED. Mais cela impose des investissements conséquents. Fort heureusement, des subventions pourront être obtenues pour amortir ce coût.

Guy MONNIN, premier adjoint, précise qu'en moyenne, 1,6 million d'euros a été perdu annuellement sur les 11 dernières années au titre des dotations de l'Etat. En parallèle, la commune de Miribel contribue au fonds de péréquation intercommunal car elle est considérée comme une ville « riche ». C'est la raison pour laquelle, il devient inévitable de procéder à cette augmentation des taux d'imposition pour retrouver une certaine marge financière.

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, complète en expliquant que le non-recours à l'emprunt a participé à classer Miribel en ville « riche ». Or, aujourd'hui, la commune a une Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI) ambitieuse. Il lui faut donc des financements correspondants.

Guy MONNIN, premier adjoint, partage en complément qu'il est important des solliciter des partenaires financiers divers : Etat, Région, Département, fonds de concours intercommunaux ... sans oublier l'investissement humain et donc, la masse salariale.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, souligne que souvent la distinction n'est pas faite entre contribuable et usager, alors même que ces deux qualités ne se recouvrent pas nécessairement. La commune propose des services payés par des usagers qui ne sont pas forcément des contribuables. Le contribuable voit tous ses impôts augmenter (Etat, commune...). Lui aussi peut voir sa marge de manœuvre baisser pour arriver à 0.

La Communauté de Communes a, elle, choisi de dépenser pour ses projets mais elle pourrait également aider les communes de son territoire en augmentant les fonds de concours (voirie...).

Un recentrage sur ses compétences obligatoires serait bienvenu.

Jean-Pierre GAITET, Maire, indique que l'accord cadre fiscal entre la communauté de communes et la ville de Miribel n'a pas été revu depuis 2014 et qu'il est actuellement en négociation.

Nathalie DESCOURS, conseillère municipale, souhaiterait connaître le montant estimatif de l'augmentation des impôts, pour quelles recettes ?

Guy MONNIN, premier adjoint, répond que ces chiffres seront présentés lors du vote du budget.

Nathalie DESCOURS, conseillère municipale, s'inquiète du changement de politique envers les associations du territoire : baisse du nombre de salles gratuites, du nombre d'heures de régie gratuites, Or, les associations participent à la vie et à l'animation de la ville.

Jean-Pierre GAITET, Maire, souligne que la commune ne possède pas assez de salles pour satisfaire toutes les demandes des associations et que l'objectif de ce nouveau règlement d'utilisation de salles était d'en rendre l'accès plus égalitaire. Par ailleurs, le coût d'entretien (eau, énergie, ménage, ...) de ces salles est énorme et doit être financé. Une réunion avec l'ensemble des associations a été organisée afin de leur présenter ces nouvelles modalités de fonctionnement. L'année 2022 a été marquée par de grandes journées de festivité particulièrement réussie auxquelles ont pris part les associations de la ville.

Alain ROUX, conseiller municipal, s'interroge quant à lui, sur la « fièvre acheteuse » de la municipalité. Quels sont les objectifs et projets de ce stock d'immobilisation ? A quelle échéance ?

Patrick GUINET, conseiller municipal, complète en indiquant que la commune a, à ce jour, acquis de gré à gré ou par préemption, en direct ou par l'intermédiaire de l'Etablissement Public foncier de l'Ain (EPF), des immeubles pour un montant de 2.4 millions d'euros. Le pari est fait que certains seront revendus avant l'échéance du terme des prêts ou des conventions EPF mais le risque est important. Que faire si ces biens ne pouvaient être revendus ? S'ils concernent des projets futurs ne pourraient-ils pas être décalés afin d'éviter d'avoir à augmenter les impôts ? Les contribuables vont être étranglés.

Jean-Pierre GAITET, Maire, précise que certaines ventes sont déjà en cours à l'instar du CTM et de la maison « Murgier ». Par ailleurs, posséder des réserves foncières en centre-ville sera décisif dans les années à venir qui verront l'étalement urbain être drastiquement restreint.

Patrick GUINET, conseiller municipal, pense qu'il serait souhaitable simplement que la municipalité soit plus raisonnable sur ce type d'opérations.

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, constate qu'un certain nombre d'investissements n'ont pas été faits sur les bâtiments municipaux tels que l'Allegro, le Centre Socio-Culturel, l'Hôtel de Ville, ... et qu'il est désormais nécessaire de procéder à ces travaux de rénovation.

Patrick GUINET, conseiller municipal, en convient pour certains désormais obligatoires mais que d'autres peuvent être temporisés ou dépriorisés.

Guy MONNIN, premier adjoint, souligne justement le fait, que depuis 2021, puis 2022 et 2023, de nombreux projets ont été dépriorisés pour faire des économies et être prêts pour 2025/2026.

A l'unanimité, l'Assemblée prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2023.



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DL-20230227-007 : Groupement de commandes « travaux de voirie et signalisation » - Renouvellement de la convention avec la CCMP

Guy MONNIN, premier adjoint, rappelle à l'Assemblée qu'en 2014 une démarche de mutualisation entre la CCMP et ses communes membres a été engagée pour élaborer un

marché à bon de commandes portant sur des travaux de voirie, réseaux divers et de signalisation.

Ainsi, un groupement de commandes a été constitué permettant sous la coordination de la CCMP de lancer une consultation unique et de désigner un seul et même prestataire permettant ainsi, par la massification des commandes, des économies d'échelle substantielles.

Cette convention arrivant à échéance à l'été 2023, il convient de procéder à une nouvelle consultation nécessitant préalablement la signature d'une convention de groupement de commandes. Celle-ci a été approuvée par la CCMP le 17 janvier 2023 par la délibération D-20230117-009.

En tant que membre du groupement, la Commune de Miribel doit approuver cette convention et désigner 1 représentant et 1 suppléant issus de la Commission d'appel d'offres communale afin de siéger à la Commission d'appel d'offres mixte communautaire.

Laurent Tronche, conseiller municipal, s'interroge sur les différences entre les modes de remplacement des membres démissionnaires au sein des commissions comme la Commission d'Appel d'Offres ou la Commission de Délégation de Service Public. En effet, doit-on renouveler l'ensemble des membres ou est-ce le suppléant du démissionnaire qui le remplace ?

Jean-Pierre GAITET, Maire, répond que la vérification sera faite.

Avec 1 abstention (Laurent TRONCHE) et 25 voix pour, l'Assemblée approuve la convention du groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie, réseaux divers et signalisation horizontale, telle qu'elle a été présentée ; autorise le Maire à signer ladite convention ; désigne pour siéger à la commission d'appel d'offres :

- Titulaire : Anne-Christine DUBOST
- Suppléant : Hervé GINET



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DL-20230227-008 : Groupement de commandes « transport scolaires LILÔ et ALLEGRO » - Renouvellement de la convention avec la CCMP

Guy MONNIN, premier adjoint, rappelle à l'Assemblée que depuis l'ouverture de l'espace aquatique LILÔ en novembre 2011, la CCMP propose à ses communes membres d'adhérer à un groupement de commandes pour le transport scolaire du 1er degré à LILÔ. Ce groupement a été étendu au théâtre ALLEGRO, visant in fine à retenir un même transporteur et à réaliser ainsi des économies d'échelles substantielles.

La constitution d'un groupement et son fonctionnement sont préalablement formalisés par une convention. Elle vise notamment à en définir l'objet et les conditions et à autoriser la CCMP, coordonnateur du groupement, à lancer une consultation commune en vue de la désignation d'un même prestataire.

Cette convention étant arrivée à échéance, il convient de procéder à une nouvelle consultation nécessitant préalablement la signature d'une convention de groupement de commande. Celle-ci a été approuvée par la CCMP le 17 janvier 2023, par la délibération D-20230117-005.

En tant que membre du groupement, la Commune de Miribel doit approuver cette convention et désigner 1 représentant et 1 suppléant issus de la Commission d'appel d'offres communale afin de siéger à la Commission d'appel d'offres mixte communautaire.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, souhaite faire la même remarque que sur la délibération précédente concernant le renouvellement des membres d'une commission. Il souligne également que, dans la convention proposée par la CCMP, le nom du Théâtre Allegro

(TALL) n'a pas été mis à jour, il figure toujours sous le nom de « Office Culturel de Miribel ». Par ailleurs, il convient de préciser que les élèves sont acheminés sur le site de l'Allegro pour assister aux spectacles scolaires organisés par l'association « Théâtre Allegro ».

Nathalie DESCOURS, conseillère municipale, se demande si le Grand Parc pourrait également être concerné par ce groupement de commandes. En effet les élèves de Miribel ne vont pas ou très peu sur le parc, contrairement à d'autres communes plus éloignées pour faire du sport à la base de loisirs ou effectuer une sortie pédagogique à l'Iloz.

Jean-Pierre GAITET, Maire, répond que cela n'est pas compris dans ce groupement de commandes mais c'est un projet à l'étude avec le Sytral.

Avec 1 abstention (Laurent TRONCHE) et 25 voix pour, l'Assemblée approuve la convention du groupement de commandes pour le transport des scolaires à LILÔ et au Théâtre ALLEGRO ; autorise le Maire à signer ladite convention ; et désigne pour siéger à la commission d'attribution :

- Titulaire : Annie CHATELARD
- Suppléant : Lydie DI RIENZO – NADVORNY



FINANCES

DL-20230227-009 : Opération de rénovation et de modernisation de l'éclairage public – Demande de subvention (Fonds Vert)

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, rappelle la délibération DL-20220630-008 du 30 juin 2022 par laquelle le Conseil municipal a demandé l'aide financière de l'Etat (DSIL) du Département et du SIEA pour financer l'opération de rénovation et de modernisation de l'éclairage public estimée à 896 310 € HT.

Elle indique que pour accélérer la transition écologique dans les territoires, l'Etat vient de créer un dispositif inédit : « Le Fonds Vert » destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. Le projet communal de rénovation et de modernisation de l'éclairage public rentre dans une des thématiques soutenues à savoir la « rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public ». Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

Intitulé	Dépenses H.T.	Intitulé	Recettes H.T.
Rénovation et modernisation de l'éclairage public (LED)	896 310 €	FONDS VERT (26%)	233 040 €
		DSIL (20%)	179 262 €
		Département (20%)	179 262 €
		SIEA (14%)	125 483 €
		Autofinancement (20%)	179 263 €
TOTAL	896 310 €	TOTAL	896 310 €

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, demande si ce changement concerne la totalité de la commune, hameaux compris.

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, confirme que toute la commune est concernée. Elle précise que 15% du territoire est déjà équipé de LED. Il s'agit d'arriver à 100% en équipant le reste de la commune. Seules les têtes des lampadaires sont changées pour du LED, le mât étant conservé.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert pour financer son opération de rénovation et de modernisation de l'éclairage public (LED), s'engage à autofinancer la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, et à inscrire les crédits en dépense sur l'exercice budgétaire 2023 et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.



URBANISME

DL-20230227-010 : Pôle d'équipements collectifs et tertiaires PHILIPS - Approbation de la déclaration de projet

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, rappelle qu'en 2018, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) a eu l'opportunité d'acquérir le site industriel PHILIPS, situé au 21 Rue des Brotteaux à MIRIBEL, l'industriel y ayant cessé son activité en 2017.

Cette friche s'est avérée par son positionnement, ses accès et sa surface de plus de 4 hectares, répondre à un besoin impérieux de foncier sur un secteur en forte tension, permettant l'implantation d'équipements publics nécessaires à la population du territoire telle qu'une ressourcerie et une déchèterie en capacité de répondre au développement de la population.

En outre, ce ténement permettra de réorganiser les services techniques de la commune et de l'intercommunalité, avec un objectif de mutualisation, ainsi que de transférer le siège de la CCMP sur la partie tertiaire existante. Parallèlement, ce transfert permettra la cession du siège actuel au Conseil départemental de l'Ain afin de renforcer le pôle solidarité prévu par le schéma départemental.

Il est prévu de réaliser le projet en deux tranches :

- une première pour le transfert du siège de la CCMP sur la partie Ouest du ténement ;
- une seconde tranche pour l'implantation de la ressourcerie, de la déchèterie et des autres équipements techniques.

Le terrain d'assiette est actuellement classé en zone UX au Plan Local d'Urbanisme de MIRIBEL (Ain) en vigueur, dont le règlement ne permet pas la réalisation du projet.

Par arrêté du 8 mars 2022, Madame la Présidente de la CCMP a décidé de prescrire l'engagement d'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de MIRIBEL (Ain), afin d'une part de faire reconnaître l'intérêt général du projet, et d'autre part, d'apporter au document d'urbanisme les adaptations nécessaires à la réalisation du projet.

Par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2022, le préfet de l'Ain a décidé l'organisation d'une enquête publique et désigné Monsieur Renaud GERGONDET en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est tenue du 21 novembre 2022 au 17 décembre 2022 inclus. Il en résulte un avis favorable.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, prend la parole pour demander 2 modifications au règlement d'urbanisme en pièce jointe :

- page 4 : ajout de la mention de la zone UW au sommaire
- page 52 : suppression du dernier paragraphe de l'article 2 du règlement de la zone UW
« les établissements recevant du public sont interdits dans une bande de 60m de part et d'autre des canalisations de gaz Ars-Mions » qui n' pas sa place ici.

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, répond que cette incohérence est connue effectivement mais qu'il est impératif de réaliser l'opération Philipps

pour déplacer le CTM actuel. Pour cette raison, il a été fait le choix de ne pas bloquer le projet malgré cette incohérence.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, répond que si ce n'est pas un problème majeur autant profiter de cette délibération pour apporter aux pièces annexes, les modifications nécessaires. Il ajoute que tant que la délibération n'est pas votée, il est encore possible de les modifier. De plus, il ajoute que sur la carte de zonage, le cartouche n'est pas à jour.

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, en convient et propose de supprimer également, à la page p 51 du règlement du PLU, la première phrase du préambule de la zone UW : « *la zone UW est située en bord du Rhône au sud-est de la commune* »

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour la création d'un pôle d'équipements collectifs et tertiaires au 21 rue des Brotteaux avec les modifications suivantes apportées au règlement du plan local d'urbanisme en pièce jointe à la présente délibération :

- p 4 : ajout de la mention de la zone UW au sommaire
- p 51 : suppression de la 1ère phrase du préambule de la zone UW : « la zone UW est située en bord du Rhône au sud-est de la commune »
- p 52 : suppression du dernier paragraphe de l'article 2 du règlement de la zone UW « les établissements recevant du public sont interdits dans une bande de 60m de part et d'autre des canalisations de gaz Ars-Mions ».



DOMAINE ET PATRIMOINE

DL-20230227-011 : Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle – Modification de la convention de passage et de balisage

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, rappelle à l'Assemblée que Miribel se trouve sur l'itinéraire « Nantua-Lyon » des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Elle rappelle également la délibération du 17 septembre 2010, autorisant le passage des randonneurs et le balisage sur les chemins et routes de la Commune.

Dans le cadre de l'amélioration du parcours de la via Lugdunum (Genève-Le Puy en Velay), l'Association Rhône-Alpes des Amis de Saint-Jacques a besoin de modifier le balisage et le tracé du chemin sur la commune de Miribel.

Afin de mettre en œuvre cette modification, il convient de signer une nouvelle convention avec l'Association Rhône-Alpes des Amis de Saint-Jacques pour autoriser le passage des randonneurs et le balisage sur les chemins et routes de la Commune.

Elle présente la convention, le memento identifiant les balises et le nouveau parcours qui passerait par les voies piétonnes de l'établissement Joséphine Guillon, puis l'église Saint-Romain et enfin, les commerces de la commune pour rester au plus court de l'itinéraire.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la convention avec l'Association Rhône-Alpes des Amis de Saint-Jacques telle qu'elle lui a été présentée, permettant le balisage nécessaire sur les routes et chemins de Miribel empruntés par les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle ; et habilite le Maire à signer cette convention.



DOMAINE ET PATRIMOINE

DL-20230227-012 : Mise en accessibilité des quais des arrêts Miribel Centre sur la Grande Rue – Convention quadripartite

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, informe l'Assemblée que dans le cadre du schéma d'accessibilité programmée pour les transports en commun du Département de l'Ain, les deux arrêts de bus situés sur la Grande Rue (RD n°1084) aux abords de la Place du Marché doivent être mis en accessibilité.

Elle rappelle que les deux arrêts de bus « Miribel Centre » sur la Grande rue (RD 1084) ont été définis prioritaires dans le schéma directeur d'accessibilité programmée (Sd'Ap) pour les transports en commun Colibri de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau (CCMP).

Elle indique que ces travaux seront financés à 50% par la Région et à 50% par la CCMP.

Elle présente à l'Assemblée une convention entre la Commune de Miribel, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CCMP et le Département de l'Ain, qui définit les conditions administratives, techniques et financières de réalisation de ces travaux dont le montant est estimé à 76 511,58 € TTC.

Les participations pour la mise en accessibilité de ces deux arrêts de bus s'élèveront donc :

- à 38 255,79 € TTC pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- à 38 255,79 € TTC pour la CCMP.

Elle précise que, comme l'indique la convention jointe, ces ouvrages terminés seront remis à la Commune, laquelle en assumera les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement. En revanche, les charges d'entretien et de fonctionnement de la chaussée demeureront à la charge du Département de l'Ain.

Laurent Tronche, conseiller municipal, regrette qu'un plan de coupe n'ait pas été joint. Il souhaiterait savoir s'il y aura une chicane ?

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, précise qu'il n'y aura pas de chicane. L'intégralité des trottoirs sud de la place du marché vont être repris en remplaçant les dalles en pierre pour faciliter le cheminement des fauteuils roulants. Il a été demandé à la CCMP l'usage d'un béton supérieur (béton mouchardé) et pose d'un abribus de qualité, transparent, approuvé par l'architecte des Bâtiments de France (ABF). Les surcoûts seront pris en charge par la commune.

A l'unanimité l'Assemblée approuve la convention de mise en accessibilité des deux arrêts de bus « Miribel Centre » sur la Grande rue (RD 1084), établie entre la Commune de Miribel, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CCMP et le Département de l'Ain telle qu'elle lui a été présentée ; et habilite Monsieur le Maire à signer cette convention.

 **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

La séance est levée à 22h46.

Fait à Miribel, le

La secrétaire de séance,
Josiane BOUVIER



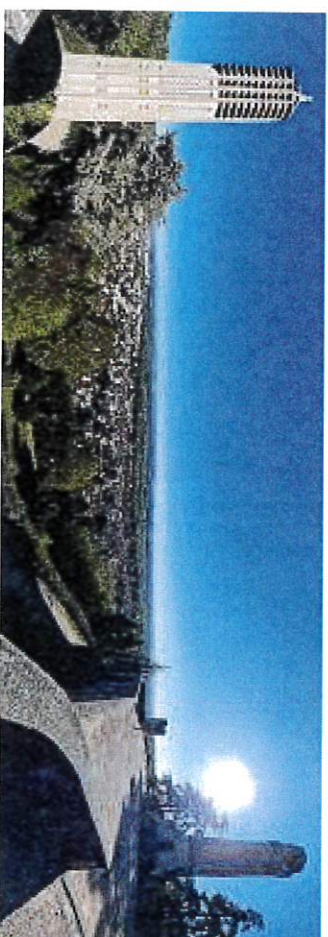
Le Maire,
Jean-Pierre GAITET





Miribel

LE MAS RILLIER . LES ECHETS



RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE MIRIBEL 2023

Jean-Marc Bodet Adjoint aux Finances
Jean-Jacques Neuveut Directeur Financier

CONTEXTE MONDIAL

Croissance de l'économie mondiale prévue à 3,2% sur 2022 qui devrait se ralentir à 2,7% en 2023.

CONTEXTE NATIONAL

En France, la croissance est prévue à 1 % en 2023 (optimiste), pour 2,5% en 2022.

CONTEXTE MIRIBEL

La dynamique immobilière à MIRIBEL est en retrait en 2022 (-135K€ de droits de mutations), en partie car 2021 avait connu une forte augmentation, et également par le ralentissement constaté au niveau national.

Pour la zone européenne, après une récession de 6,3% en 2020, le PIB retrouve une croissance de 5,00 % en 2021 et une perspective à 4,3% en 2022.

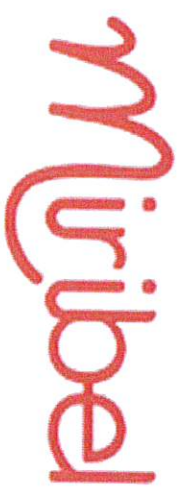
-Revalorisation des bases fiscales à 7%
-Amortisseur énergie
-Augmentation des taux d'intérêts bancaires à 3,4%.

Forte inflation liée aux prix de l'énergie, avec conséquences en cascades sur les prix de prestation. (moyenne nationale pour les communes +7% en 2022)

Impact de la revalorisation du point d'indice de 3,5% sur les charges de personnel.

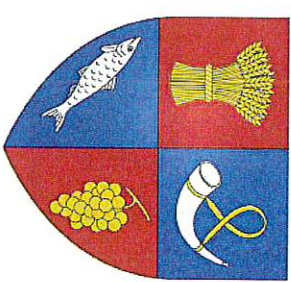
Déficit du budget ZAC pris en charge en 2022 (392 000 €)





LE MAS RILLIER . LES ECHETS

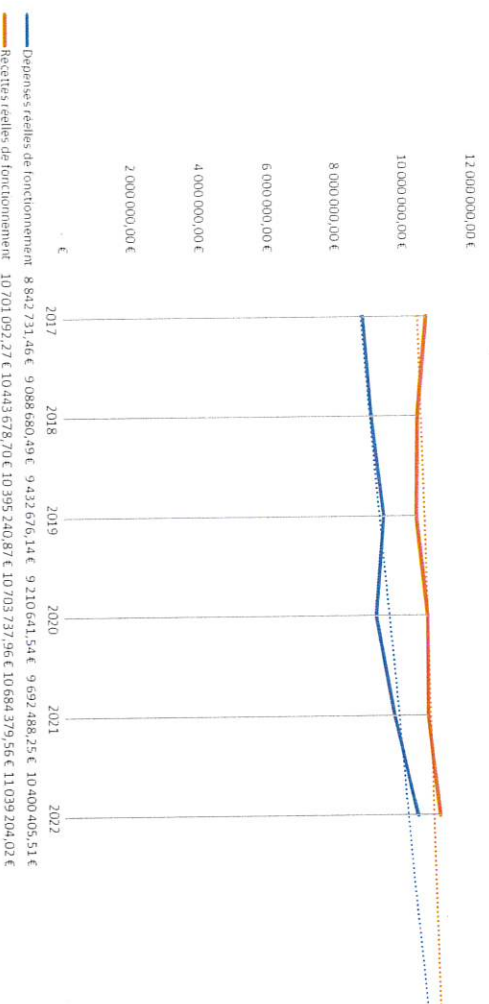
**EVOLUTION DEPENSES
SECTION FONCTIONNEMENT
SUR LA PERIODE 2017 2022**



EVOLUTION SECTION FONCTIONNEMENT 2017 2022

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 701 092 €	10 443 678 €	10 395 240 €	10 703 737 €	10 684 379 €	11 039 204 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 842 731 €	9 088 680 €	9 432 676, €	9 210 640 €	9 667 853 €	10 400 405 €
Autofinancement	1 858 361 €	1 354 998 €	962 564 €	1 493 097 €	1 016 525 €	638 798 €
EXCEDENT SECTION FONCTIONNEMENT	1 489 000€	814 000€	605 000€	728 284 €	533 561 €	-65 917 €

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement - Données Brutes

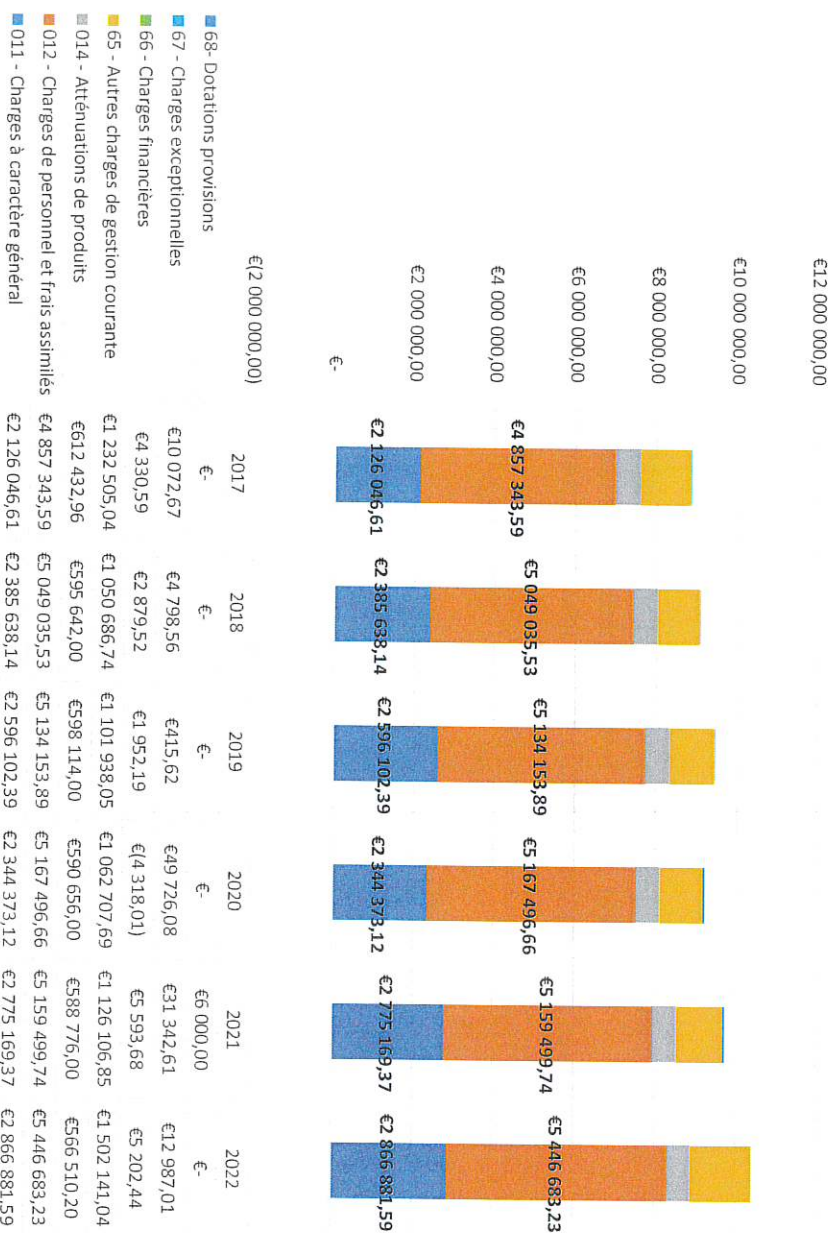


L'effet de l'inflation et de la prise en charge du déficit de la ZAC en 2022 a réduit l'autofinancement et créé un léger déficit, largement compensé par le résultat antérieur de 700 000 €.

Les dépenses réelles hors ZAC n'augmentent en fait que de 3,5% par rapport à 2021.

Les recettes réelles hors produits de cessions progressent de 1,1%.

Evolution de la structure des charges de fonctionnement - Données brutes



Les charges à caractères générales sont en moyenne sur la période à 2,51 M €, avec une variation moyenne de 5,85 % sur la période 2017-2022.

Au 011

La période est marquée par une diminution des charges sur l'exercice 2020, compte tenu de l'impact de la COVID.

De 2017 à 2019 Progression de 22,1 % soit augmentation de 7% en moyenne

De 2019 à 2022 Progression de 10,4% soit 2,6 % annuellement

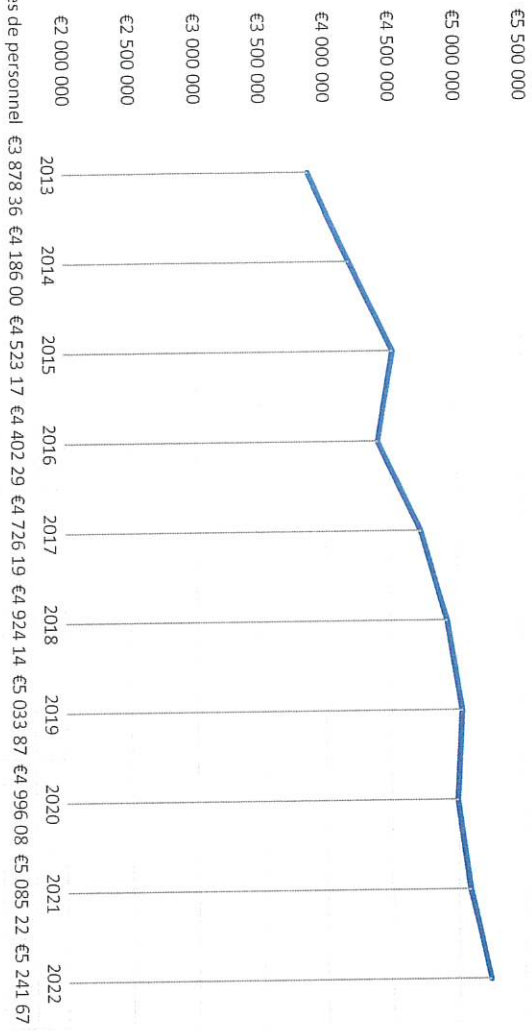
Année de 2022 particulièrement frappée par l'inflation, avec une progression de 3,3%

Au 012

Les charges de personnels (012) ont augmenté de 1,9% en moyenne par ans de 2017 à 2022 soit 98 200 € par ans.

EVOLUTION CHARGES DE PERSONNEL 2017 2022 CHAPITRE 012

Charges de personnel en données agrégées



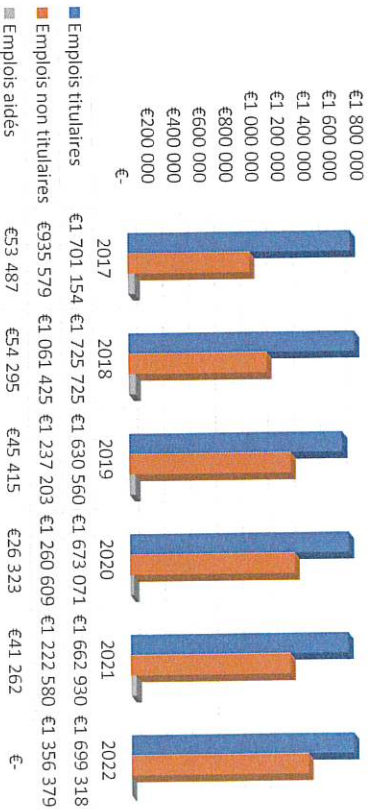
Stagnation des emplois titulaires et une légère reprise des emplois non titulaires car les emplois de remplacement sont passés par contrats directs et non par l'intérim.
 Le 012 augmente notamment par l'application de l'augmentation du point d'indice (3,5%), et par les augmentation du Smic

Enjeu est également de répondre aux nouveaux besoins des miribelans, à l'augmentation de la population, et aux investissements importants prévus sur la commune tout en répondant au caractère d'urgence de certains chantiers (agrandissement écoles, entretien voirie et rénovation des bâtiments publics...)

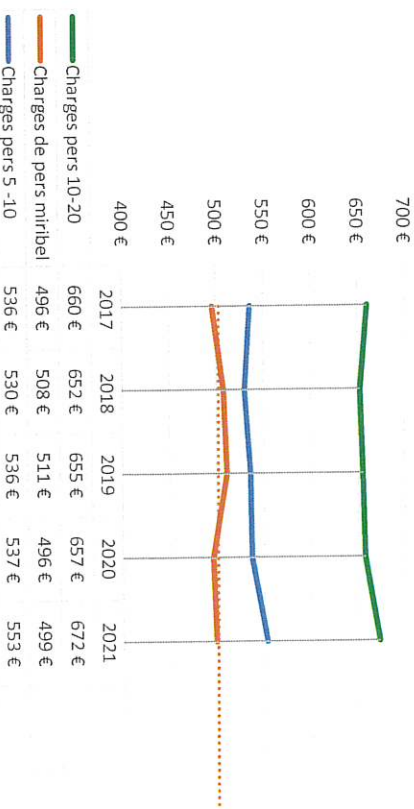


LE MAS RILLIER . LES ECHETS

Répartition emplois titulaires et non titulaires

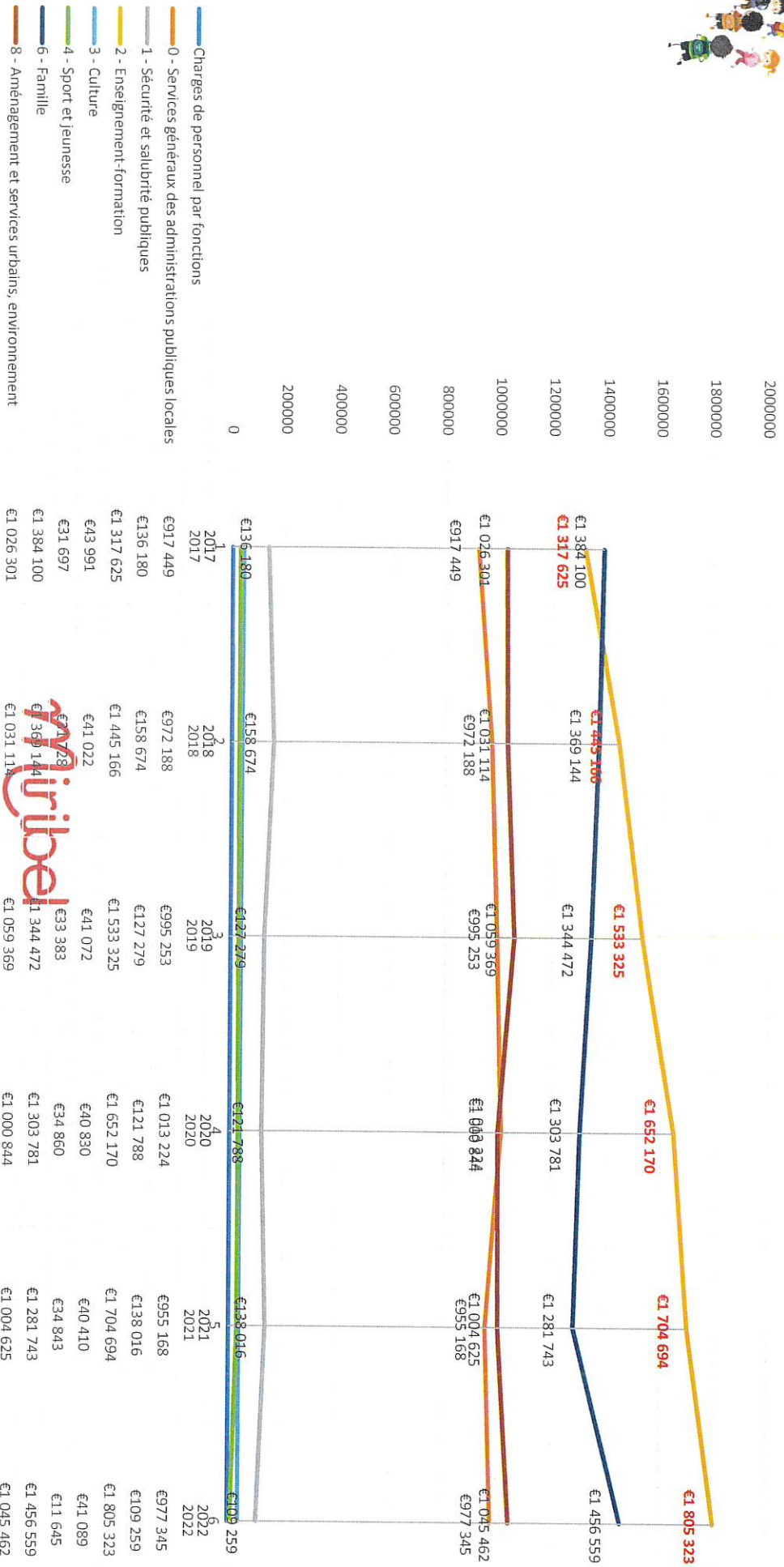


Evolution charges de personnel (€/hab)





Charges du 012 par fonctions



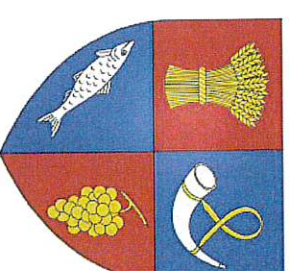
€1 369 144

LE MAS RILLIER . LES ECHETS

Miribel

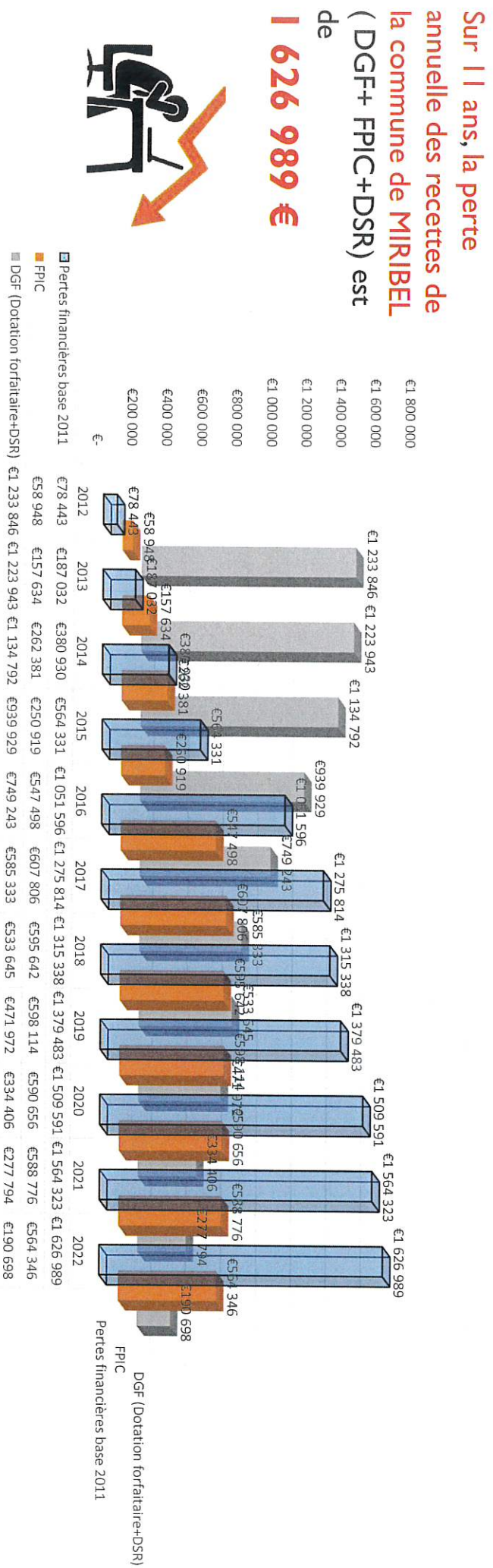
LE MAS RILLIER . LES ECHETS

EVOLUTION RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT
SUR LA PERIODE 2017 2022



EVOLUTION DE LA DGF ET DU FPIC

Evolution du FPIC et de la DGF



DGF: Dotation générale d fonctionnement (état)
FPIC : Fonds de péréquation intercommunale (Etat)
DSR : Dotation de solidarité réservée aux communes de moins de 10 000 habitants)



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

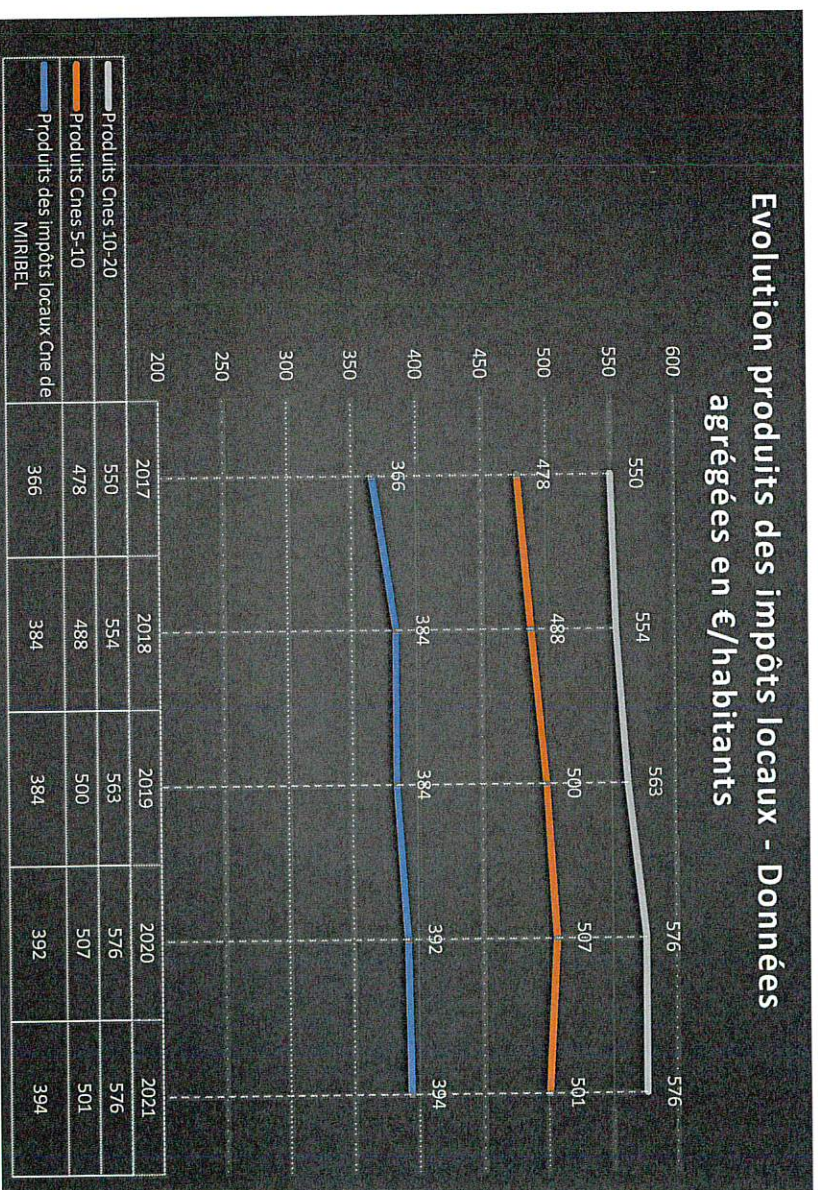
EVOLUTION DE LA DGF ET IMPOTS LOCAUX

En 2021, la commune a augmenté le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour le passer de 12,15 % à 16 %.

Dans le même temps les bases fiscales sur le foncier bâti sont passées de 16 387 K€ à 14 106 K€, du fait d'une part de l'exonération fixée par l'Etat, et d'autre part par la perte de bases provenant d'arrêts d'activités.

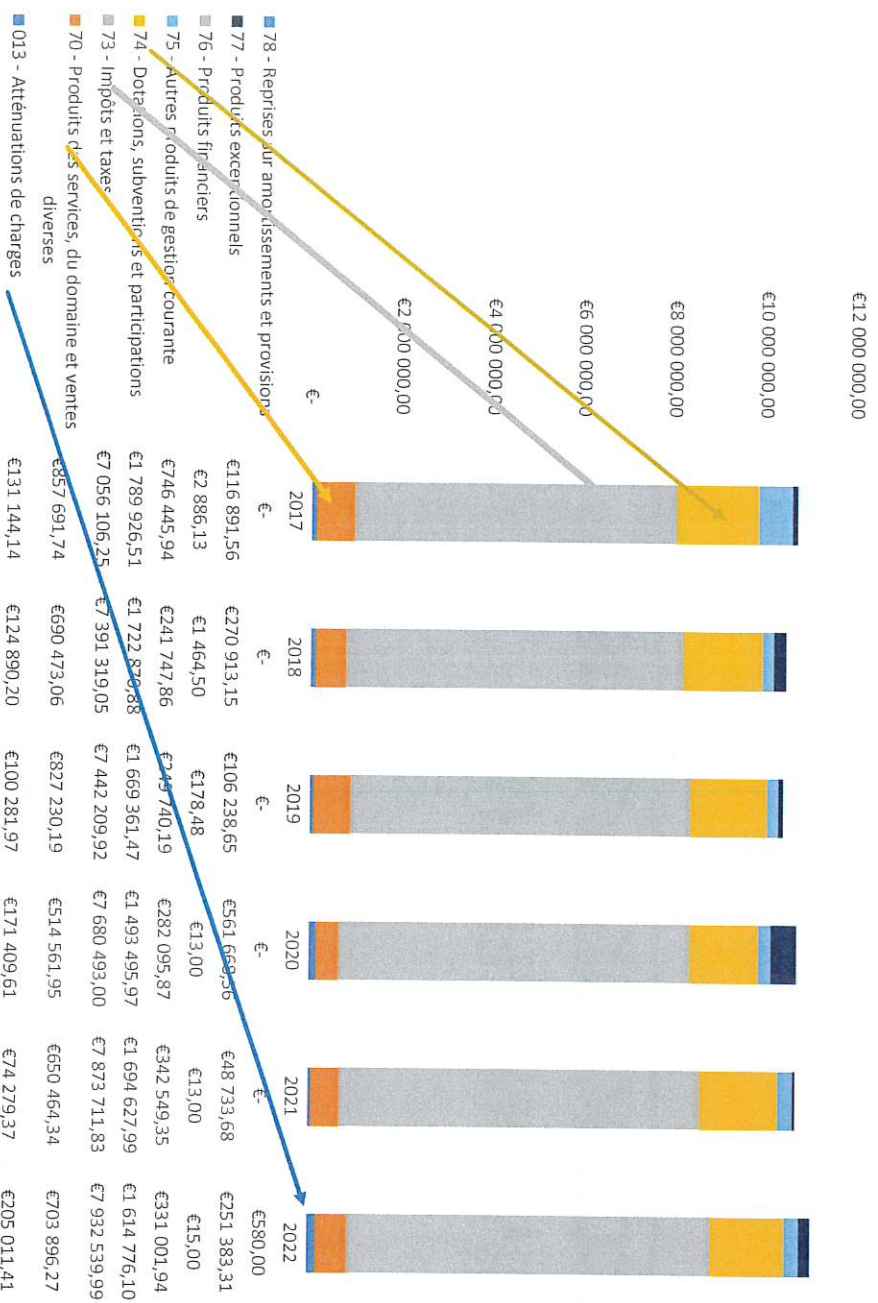
Ces baisses de bases ont limité les effets de l'augmentation du taux du foncier bâti sur le produit attendu de la fiscalité. (300 000€ sur les 650 000€ espérés)

En 2022 les produits en euros par habitants sont de 409 €, restant inférieurs, à la fois aux communes de la strate 5-10 K hab, et à la strate 10-20



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

Evolution de la structure des recettes de fonctionnement - Données brutes



- Les recettes réelles sont en moyenne de 10,66 M€ sur la période 2017-2022 avec une progression moyenne de 0,65 % en données brutes, avec une progression de 3,3% essentiellement par l'effet des recettes exceptionnelles (cessions de biens).
- On constate la baisse régulière des recettes de dotations liée à la baisse de la DGF, accentuée en 2020 par la suppression de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) (96 K€ en 2019)
- Les produits de la fiscalité augmentent sur la période 2017 – 2022 de 146 K€ en moyenne par ans, mais la fiscalité locale n'y participe qu'à hauteur de 119 K€ par l'augmentation régulière des bases, la modification des abattements, et la variation des taux.

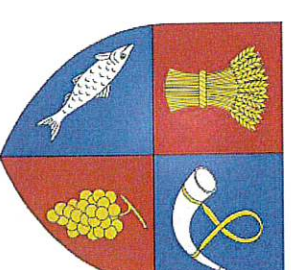
- **La taxe additionnelle aux droits de mutation** progresse régulièrement sur la période 2017-2022, témoignant de la dynamique foncière sur la commune, avec une progression particulièrement importante en 2021 (723 K€ pour 547 K€), mais un retrait en 2022 (588K€).

CHAPITRE 013 Atténuation de charges : assurance remboursement cantines, locations de terrain
CHAPITRE 70 Produits de services : Concessions, redevances, régie
CHAPITRE 73 Impôts et taxes: 4 impôts (TH TF TFNB et TLE)
CHAPITRE 74 Dotations et participations, CAF, Dotation état, subvention du département, transport piscine
CHAPITRE 75 Autres produits de gestion : Loyer des logements, location de salle,
CHAPITRE 77 Produits exceptionnels: Remboursement de sinistres et cession produits immobilisation

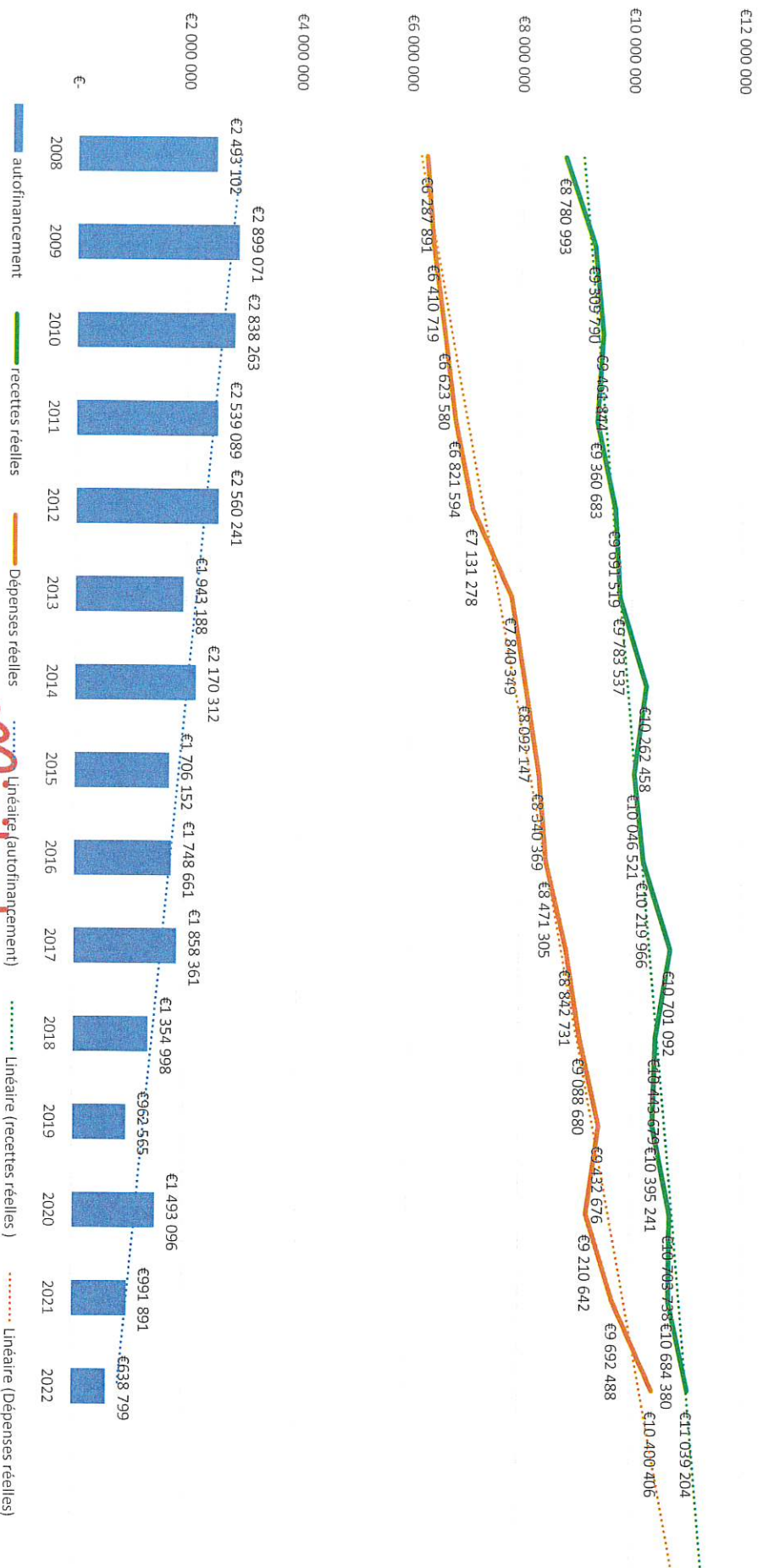
Miribel

LE MAS RILLIER . LES ECHETS

AUTOFINANCEMENT SUR LA PERIODE 2017 2022



Evolution de l'autofinancement - Données brutes série longue



Muribel

Linéaire (autofinancement)

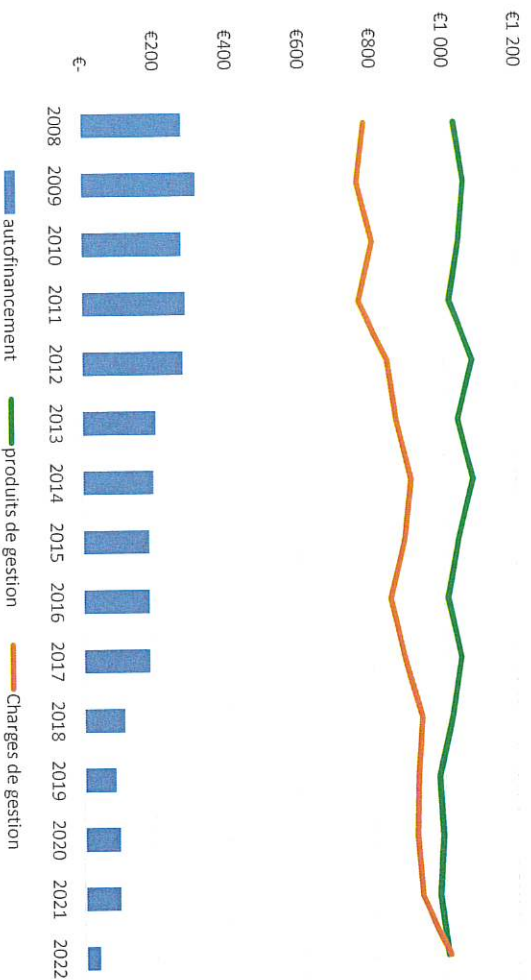
Linéaire (recettes réelles)

Linéaire (Dépenses réelles)

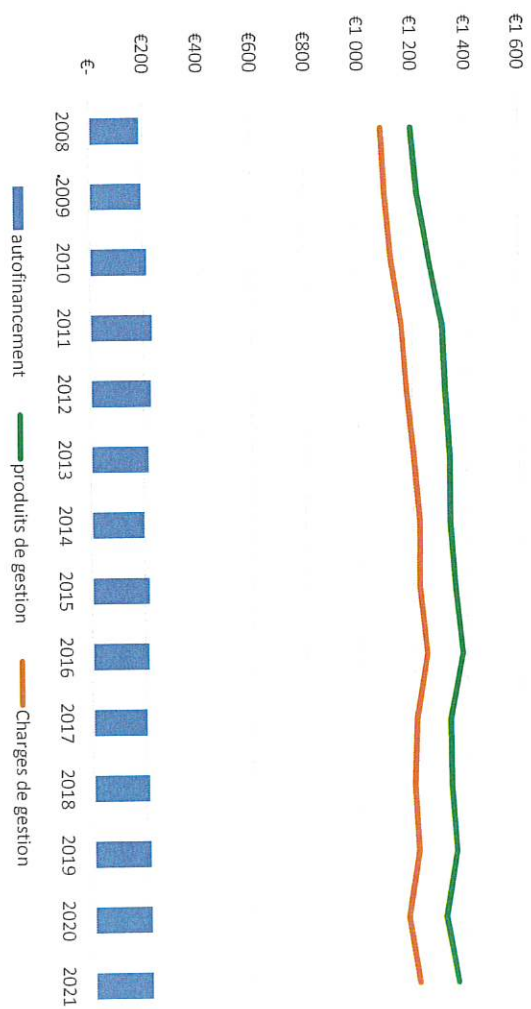
LE MAS RILLIER - LES ECHETS

AUTOFINANCEMENT MIRIBEL

Evolution de l'autofinancement de **Miribel** - Données agrégées en €/hab



Evolution de l'autofinancement **des Communes de même strates 10-20** - en €/hab



On peut constater une tendance à la stagnation de l'autofinancement des communes de la strate, alors que celui de Miribel se réduit. Sur la même période, les recettes stagnent à Miribel alors qu'elles progressent légèrement pour la moyenne de la strate. Les dépenses augmentent modérément pour les communes de la strate, et de façon plus accentuée pour la commune de Miribel. Le cas particulier de 2022 pour Miribel, provient de la prise en charge du déficit de la ZAC

Miribel

LE MAS RILLIER . LES ECHETS



LE MAS RILLIER - LES ECHETS

**EVOLUTION
SECTION INVESTISSEMENT
SUR LA PERIODE 2017 2022**

EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Section Investissement

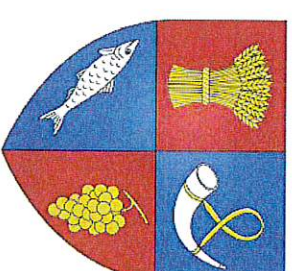
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNT)	2 122 533 €	2 059 203 €	1 032 353 €	2 441 762 €	1 540 306 €	1 240 838 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 884 585 €	2 678 775 €	3 875 895 €	2 827 480 €	3 087 721 €	2 746 248 €
RECETTES D'EMPRUNT			1 400 000 €			
BESOIN DE FINANCEMENT	237 948 €	- 619 572 €	- 1 443 542 €	-385 718 €	- 1 547 415	-1 505 409 €

Dépenses et recettes réelles investissement en hausse; besoins de financement hors autofinancement par utilisation du fonds de roulement.

Miribel

LE MAS RILLIER . LES ECHETS

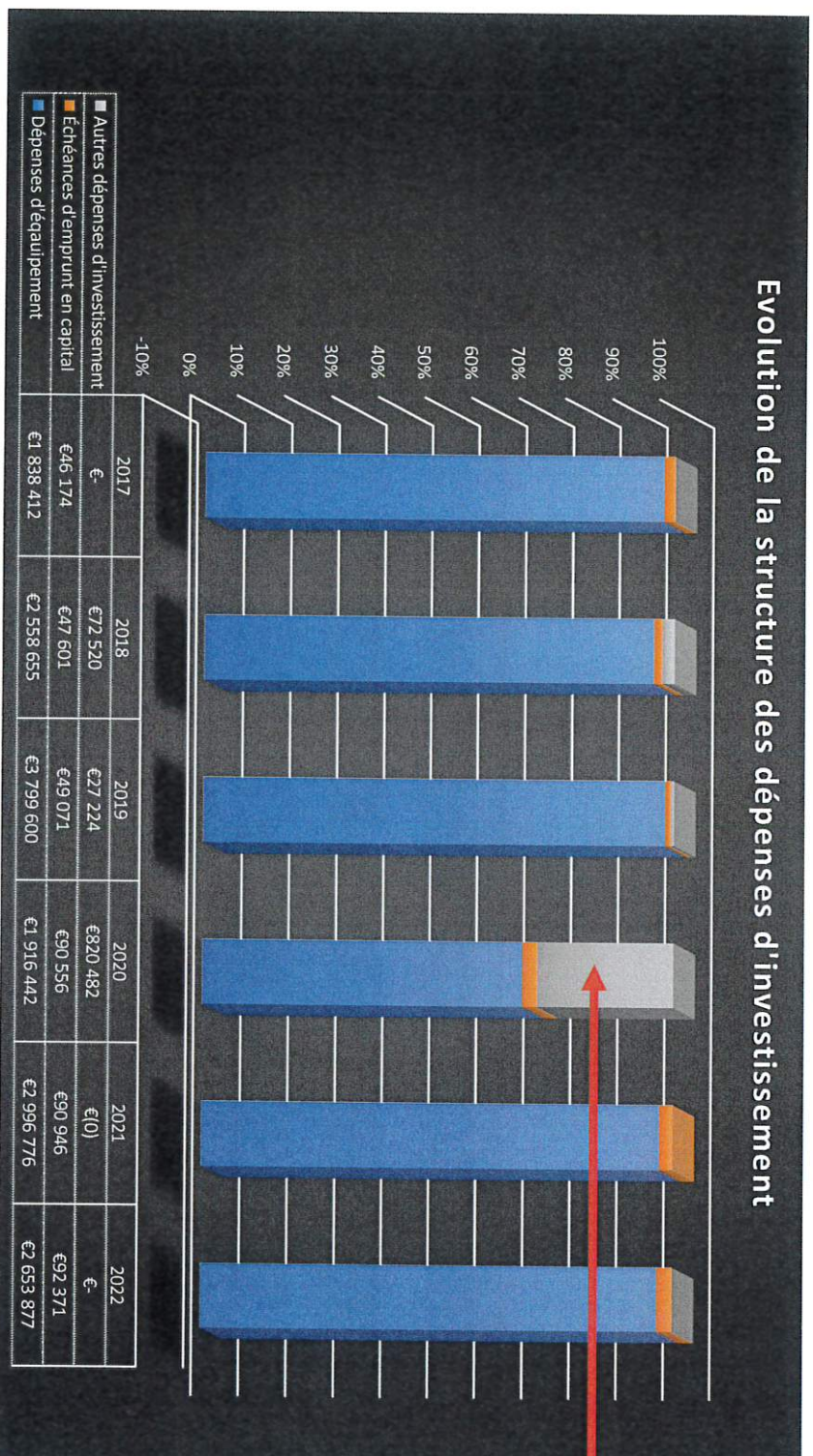
EVOLUTION DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT SUR LA PERIODE 2017 2022



PRINCIPALES OPERATIONS EQUIPEMENTS 2017 2021

Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
93 - AMENAGEMENT RESTAURATION GS CENTRE	543 760,94 €	298 486,13 €					842 247,07 €
136 - REVISION PLU	38 448,00 €	51 485,86 €	84 014,13 €	24 349,80 €			198 297,79 €
139 - AMENAGEMENTS RUE VICTOR HUGO	70 948,61 €	276 817,71 €	19 526,40 €				367 292,72 €
140 - AMENAGEMENT DE L'ILLOT SAINT ROMAIN	138 047,32 €	410 023,48 €	987 334,50 €	8 208,00 €	1 036,00 €		1 544 649,30 €
143 - AMENAGEMENT PARKING PLACE DES TERREAUX	153 002,75 €	5 220,00 €					158 222,75 €
144 - EXTENSION PERCEE VERTE CENTRE ET AMENAGEMENTS PL REPUBLIQUE	8 460,72 €	53 443,75 €	639 969,96 €	33 986,16 €			735 860,59 €
145 - REFECTION ACCUEIL HOTEL DE VILLE		7 317,00 €	72 240,75 €	100 116,17 €	6 139,80 €		185 813,72 €
147 - AMENAGEMENT DU CHEMIN DU MILIEU	6 492,00 €	3 108,00 €	124 407,48 €	3 396,00 €			137 403,48 €
150 - AMENAGEMENT RUE DU PONT DE L'ILE	- €	176 701,24 €	43 468,84 €				220 170,08 €
161 - ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2018		324 079,44 €					324 079,44 €
162 - AMENAGEMENTS QUARTIER PRES DES CELESTINS		131 662,11 €	828,00 €				132 490,11 €
163 - RUE DU BOURG			62 589,12 €	123 844,95 €	341 219,93 €		527 654,00 €
165 - TRAVAUX SUR PATRIMOINE HISTORIQUE		56 868,12 €	45 221,10 €			27 744,00 €	129 833,22 €
171 - AMENAGEMENTS ECOLE JEAN DE LA FONTAINE			152 937,69 €	22 199,79 €			175 137,48 €
174 - JONCTION PERCEE VERTE			8 862,00 €	230 350,00 €	1 320,00 €	93 357,97 €	333 889,97 €
175 - AMENAGEMENT CIMETIERE SAINT-MARTIN			150 169,67 €	4 719,07 €			154 888,74 €
177 - ADAP 2019			137 427,61 €	89 884,52 €			227 312,13 €
178 - PLAN D'INFORMATISATION DES ECOLES PHASE 2			104 692,86 €	13 660,05 €			118 352,91 €
186 - ADAP 2020				160 646,65 €	41 588,92 €	7 555,20 €	209 790,77 €
191 - ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2020				4 617,65 €	510 000,00 €		514 617,65 €
197 - FACADES EGLISE ST ROMAIN					960,00 €	125 752,92 €	126 712,92 €
200 - ACQ LOCAUX MODULAIRES LE MAS RILLIER					300 537,00 €	83 054,73 €	383 591,73 €
207 - ACQUISITION BALAYEUSE					119 932,99 €		119 932,99 €
210 - REQUALIFICATION AVENUE HENRI DESCHAMPS						533 684,85 €	533 684,85 €
TOTAL Opérations principales	959 160,34 €	1 795 212,84 €	2 633 690,11 €	819 978,81 €	1 322 734,64 €	871 149,67 €	8 401 926,41 €
TOTAL Opérations d'équipement	1 491 126,80 €	1 958 738,14 €	2 983 055,65 €	918 178,73 €	1 516 755,85 €	1 282 084,95 €	10 149 940,12 €
TOTAL Dépenses d'investissement	1 894 984,32 €	2 821 257,18 €	3 876 166,19 €	2 878 455,92 €	3 087 721,88 €	2 832 550,38 €	17 391 135,87 €

Evolution de la structure des dépenses d'investissement



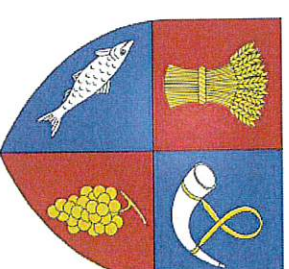
En 2020 le montant important des autres dépenses d'investissement provient du reversement à la CCMP d'une part de l'excédent d'investissement de 812 481,50 € lié au transfert de la compétence assainissement.

En 2021 et 2022, les dépenses des restes à réaliser des exercices précédents sont financées par les résultats antérieurs (utilisation du fonds de roulement).

Miribel

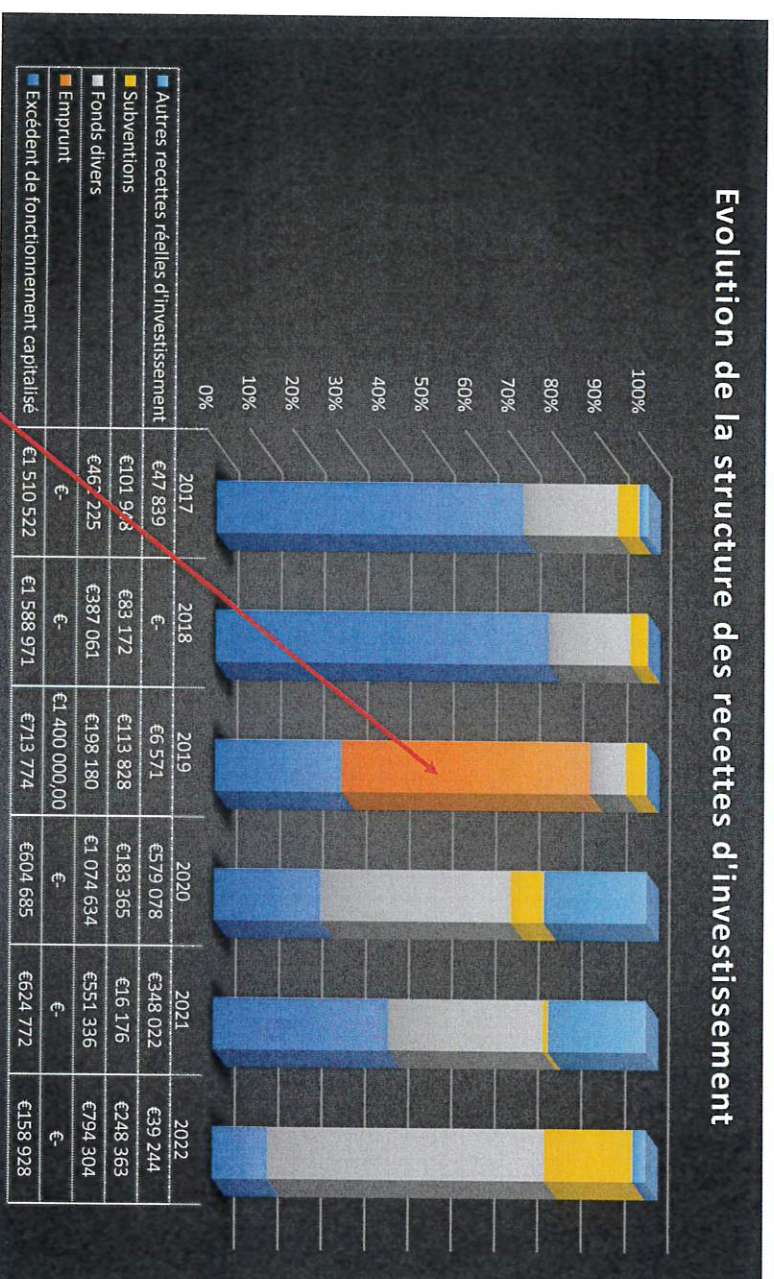
LE MAS RILLIER . LES ECHETS

EVOLUTION RECETTES SECTION INVESTISSEMENT SUR LA PERIODE 2017 2022



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Evolution de la structure des recettes d'investissement



Emprunt de 1 400 000 € pour couvrir les dépenses d'investissement

La Commune a également dû faire appel en 2019 à un emprunt de 1,4 M € auprès du Crédit Agricole Centre Est pour financer ses investissements, compte tenu de l'affaiblissement de son autofinancement

- Les recettes réelles d'investissement sont beaucoup plus variables que celles de fonctionnement, car une part importante est liée aux opérations effectuées sur l'exercice précédent (FCTVA), et à la nature des opérations d'investissement (subventions).
- Sur 2019, on peut noter la faiblesse des fonds divers par rapport à leur augmentation en 2020, ceci provient du fait que le FCTVA de l'exercice 2019 a été perçu en début d'exercice 2020.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé en 2022 a été réduit pour conserver en fonctionnement un résultat de 700 000 € pour couvrir le déficit de la ZAC

PPI 2023 2026 MIRIBEL DEPENSES

Operation/autorisation de programme DEPENSES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL réalisé sur l'exercice 2020-2026
136 - REVISION PLU	24 349,80 €							24 349,80 €
163 - RUE DU BOURG	123 844,95 €	341 219,93 €						465 064,88 €
165 - TRAVAUX SUR PATRIMOINE HISTORIQUE	0,00 €	0,00 €	27 744,00 €					27 744,00 €
174 - JONCTION PERCEE VERTE	230 350,00 €	1 320,00 €	93 357,97 €					325 027,97 €
187 - TRAVAUX D'AMÉLIORATION SSI ALLEGRO	1 080,00 €	0,00 €	42 385,86 €					43 465,86 €
191 - ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2020	4 617,65 €	510 000,00 €						514 617,65 €
192 - MODIFICATION DU PLU		20 178,69 €	32 458,75 €	10 000,00 €				62 637,44 €
193 - REVISION GENERALE DU PLU		9 115,60 €	2 016,41 €	120 000,00 €				131 132,01 €
194 - REVISION ALLEE DU PLU		16 056,00 €	3 660,00 €					19 716,00 €
195 - TRAVAUX CHEMIN SOUS LES BALMES		30 769,92 €	40 164,54 €					70 934,46 €
196 - TRAVAUX SUR COMPLEXE SPORTIF LA CHANAL		0,00 €	99 801,60 €					99 801,60 €
197 - FACADES EGLISE ST ROMAIN		960,00 €	125 752,92 €					126 712,92 €
200 - ACQ LOCAUX MODULAIRES LE MAS RILLIER		300 537,00 €	83 054,73 €					383 591,73 €
204 - AMENAGEMENT DU PARC BUTTARD		2 700,00 €						2 700,00 €
205 - CREATION D UN PARKING AUX ECHETS		42 331,20 €						42 331,20 €
207 - ACQUISITION BALAYEUSE		119 932,99 €						119 932,99 €
208 - AMENAGEMENT CŒUR DE VILLE phase 1			41 274,00 €					41 274,00 €
210 - AMENAGEMENT RUE HENRI DESCHAMPS			533 684,85 €					533 684,85 €
211 - AMENAGEMENT SECTEUR HOTEL DE VILLE				71 000,00 €				71 000,00 €
214 - ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE			39 444,00 €					39 444,00 €
ADAP	160 646,65 €	98 776,32 €	60 996,01 €					320 418,98 €
Madone (AP)				220 000,00 €	1 182 000,00 €	780 000,00 €		2 182 000,00 €
Centre ville (AP)				300 000,00 €	1 997 400,00 €	102 600,00 €		2 400 000,00 €
Hôtel de ville (AP)				240 000,00 €	1 640 000,00 €			1 880 000,00 €
Eclairage public				1 000 000,00 €				1 000 000,00 €
Bump track / skate parc				150 000,00 €		150 000,00 €		300 000,00 €
Fonds concours CCMF pour CTM (cpté 204)						1 000 000,00 €		1 044 000,00 €
Autres opérations	373 289,68 €	22 858,20 €	56 289,41 €	529 399,68 €				981 836,97 €
TOTAL DEPENSES OPERATIONS	918 178,73 €	1 516 755,85 €	1 282 085,05 €	2 640 399,68 €	5 969 400,00 €	1 882 600,00 €	1 044 000,00 €	15 253 419,31 €
TOTAL DEPENSES RECURRENTES	998 263,73 €	1 480 020,50 €	1 371 792,54 €	1 852 400,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	9 902 476,77 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 916 442,46 €	2 996 776,35 €	2 653 877,59 €	4 492 799,68 €	7 369 400,00 €	3 282 600,00 €	2 444 000,00 €	25 155 896,08 €
AUTRES CHARGES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	871 457,32 €		93 451,29 €	145 000,00 €				1 109 908,61 €
Remboursement en Kal de la dette	90 556,14 €	90 945,53 €	91 336,60 €	91 729,34 €	92 123,78 €	92 519,91 €	92 917,75 €	642 129,05 €
Remboursement en Kal de la dette nouvelle						180 380,22 €	198 981,50 €	379 361,71 €
ENGAGEMENTS EXTERIEURS à financer (EPFL)				435 000,00 €	153 282,88 €	153 282,88 €	220 000,00 €	741 565,75 €
Imprévus				300 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €	960 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 878 455,92 €	3 087 721,88 €	2 838 665,48 €	5 464 529,02 €	7 834 806,66 €	3 928 783,00 €	2 955 899,25 €	28 988 861,20 €

PPI 2023 2026 MIRIBEL RECETTES ET EMPRUNT A CONTRACTER

Opération/autorisation de programme RECETTES Subventions + FCTVA	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2020- 2026
Madone				50 000,00 €	271 007,33 €	743 446,07 €	688 492,67 €	1 752 946,07 €
Centre ville				104 750,00 €	198 135,00 €	534 919,58 €	0,00 €	837 804,58 €
Hôtel de ville				53 333,33 €	112 808,00 €	357 521,33 €	0,00 €	523 662,67 €
bump track / skate parc				275,64 €	20 505,00 €	20 505,00 €	0,00 €	41 010,00 €
193 - REVISION GENERALE DU PLU				0,00 €	16 404,00 €	0,00 €	0,00 €	16 679,64 €
204 - AMENAGEMENT DU PARC BUTTARD				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
209 - ADAP 2022				8 338,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 338,15 €
210 - AMENAGEMENT RUE HENRI DESCHAMPS				109 354,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 354,72 €
211 - AMENAGEMENT SECTEUR HOTEL DE VILLE				0,00 €	9 705,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
213 - CITY STADE MAS RILLIER				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
214 - ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres opérations				7 694,76 €	72 368,94 €	0,00 €	0,00 €	80 063,70 €
TOTAL RECETTES OPERATIONS Subvention + FCTVA	937 739,64 €	222 170,57 €	628 263,45 €	333 746,61 €	700 993,97 €	1 656 391,98 €	688 492,67 €	5 167 738,89 €
TOTAL RECETTES sur dépenses récurrentes				306 509,86 €	167 127,23 €	126 310,80 €	126 310,80 €	726 258,69 €
TOTAL RECETTES sur équipements	937 739,64 €	222 170,57 €	628 263,45 €	640 256,47 €	868 061,20 €	1 782 702,78 €	814 803,47 €	5 893 997,58 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT PROPRES (TA + autres)	334 695,45 €	393 641,34 €	453 647,85 €	480 000,00 €	480 000,00 €	380 000,00 €	380 000,00 €	2 901 984,64 €
AUTOFINANCEMENT De l'exercice	421 443,61 €	482 963,72 €	557 783,60 €	1 661 005,07 €	1 346 877,44 €	1 323 106,32 €	1 259 856,02 €	7 053 035,78 €
FINANCEMENTS PONCTUELS EXCEPTIONNELS	958 986,51 €	299 722,35 €	233 235,03 €	1 782 015,00 €		0,00 €		3 273 958,89 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT De l'exercice	2 652 865,21 €	1 398 497,98 €	1 872 929,93 €	4 563 276,53 €	2 694 938,64 €	3 485 809,10 €	2 454 659,49 €	19 122 976,88 €
Capitalisation n-1	604 684,55 €	624 772,19 €	158 927,59 €	400 000,00 €				1 788 384,33 €
Résultat de l'exercice hors emprunt	379 093,84	-1 064 451,71	-806 807,96	-501 523,15	-5 239 868,01	-442 973,91	-501 239,75	
Résultat antérieur reporté	1 987 573,88 €	2 366 667,72 €	1 302 216,01 €	501 523,15 €				
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 245 123,64 €	4 389 937,89 €	3 334 073,53 €	5 464 799,68 €	2 694 938,64 €	3 485 809,10 €	2 454 659,49 €	
BESOIN DE FINANCEMENT (emprunts) EN 2020-2026				0,00 €	-5 139 868,01 €	-442 973,91 €	-501 239,75 €	-6 084 081,67 €

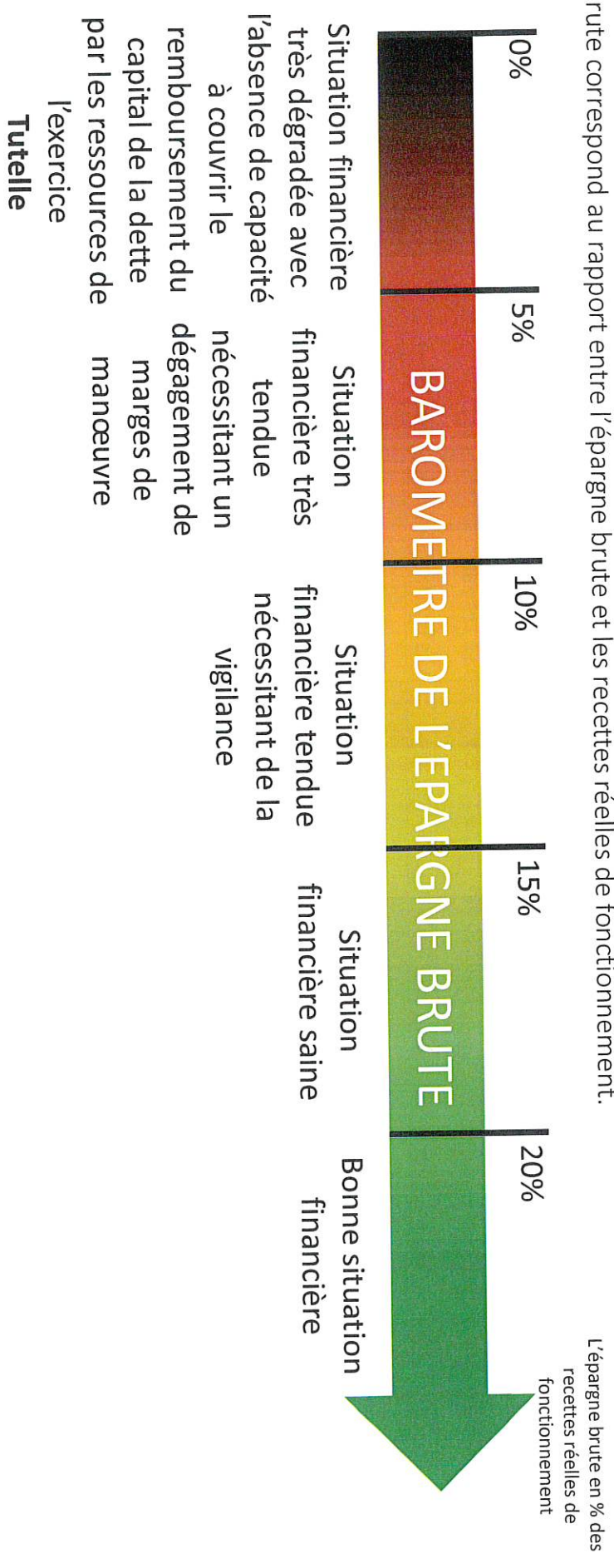
LE MAIRIBEL
D'INVESTISSEMENT

MIRIBEL

LES PRINCIPAUX RATIOS DE L'ANALYSE FINANCIERE

➤ Le taux d'épargne brute : Mesure la capacité de la collectivité à soutenir son train de vie

L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

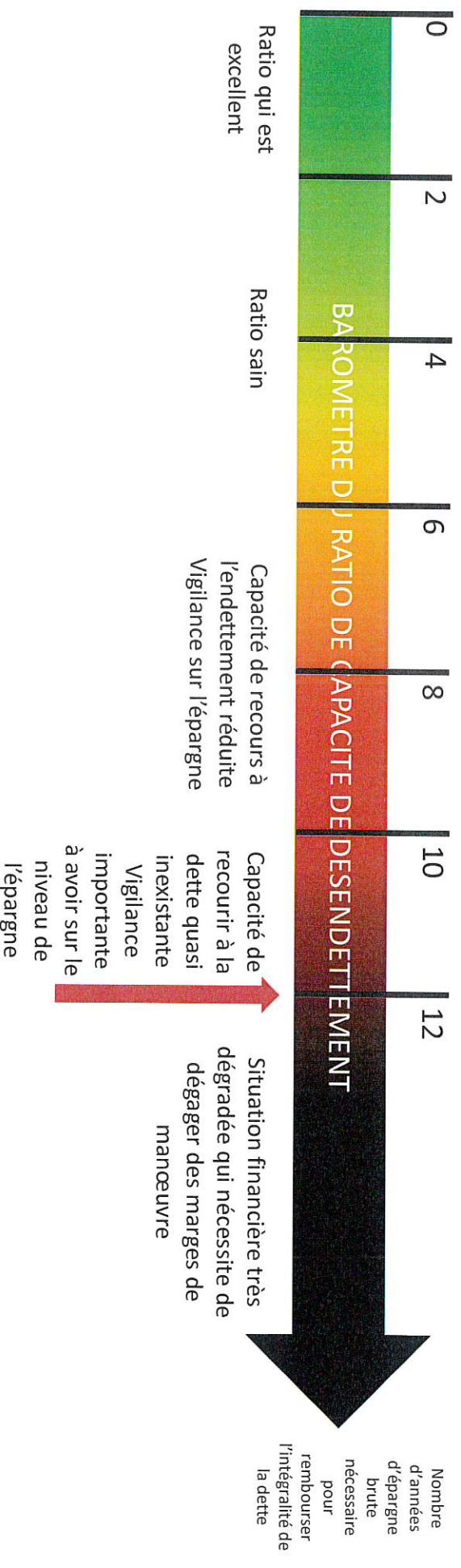


Taux cible minimum à maintenir : 10%

LES PRINCIPAUX RATIOS DE L'ANALYSE FINANCIERE

- Le ratio de capacité de désendettement : Mesure la capacité de la collectivité à supporter sa dette. La capacité de la collectivité à se désendetter est ici mesurée en nombre d'années d'épargne brute.

Le ratio de capacité de désendettement est égal au rapport entre l'épargne brute et l'encours de dette.



Seuil à ne pas franchir

A partir de ce niveau, le préfet demande à la collectivité un plan de redressement de la situation financière. Il peut également la placer sous tutelle

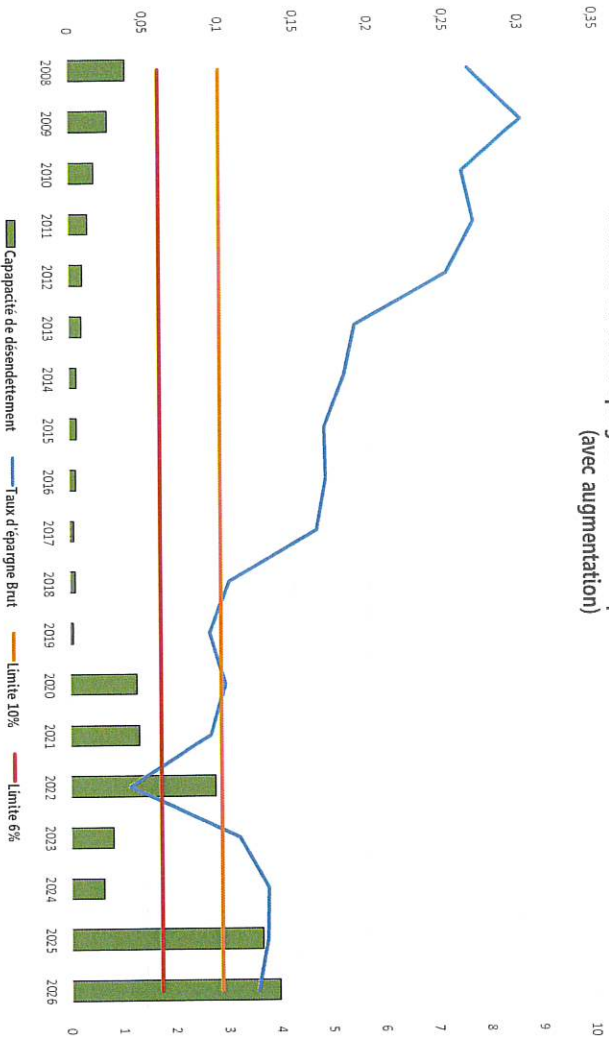
Niveau cible maximum à maintenir : 8/9 ans

Les RATIOS PRUDENTIELS

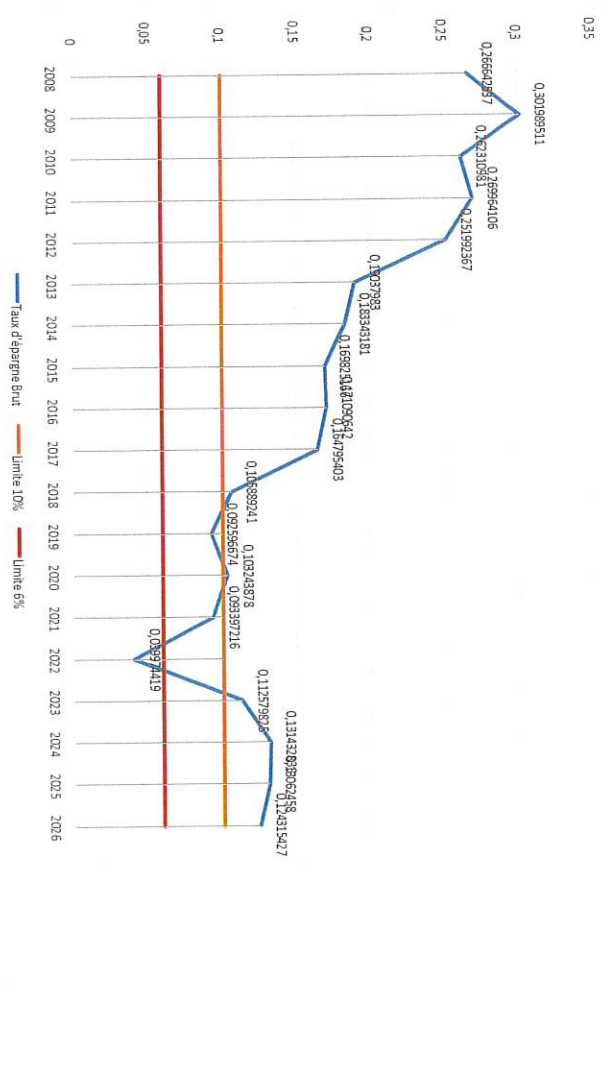
Après augmentation des taux

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux d'épargne Brut	26,66%	30,20%	26,23%	27,00%	25,20%	19,04%	18,33%	16,98%	17,11%	16,48%	10,59%	9,26%	10,32%	9,34%	4,00%	11,26%	13,14%	13,06%	12,43%
Limite 10%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Limite 6%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%
Capacité de désendettement	1,08	0,74	0,48	0,36	0,26	0,24	0,15	0,14	0,11	0,08	0,09	0,05	1,27	1,31	2,76	0,80	0,62	3,65	3,96
Limite 10 ans	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10

Evolution du taux d'épargne brut et de la capacité de désendettement (avec augmentation)



Evolution de l'autofinancement brut (avec augmentation)

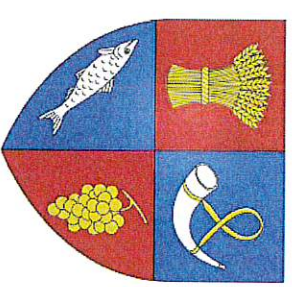


LE MAS RILLIER - LES ECHETS

Miribel

LE MAS RILLIER . LES ECHETS

SYNTHESE GLOBAL DU ROB



SYNTHÈSE GLOBALE ROB

AUTOFINAN C.

La diminution de la DGF, cumulée à l'application du FPIC et la disparition de la DSR diminuent profondément et durablement la capacité d'autofinancement de la Commune.

Sur 11 ans, la **perte annuelle des recettes de la commune de MIRIBEL (DGF+ FPIC+DSR)** est de **1 626 989 €**

L'autofinancement de l'exercice 2022 est prévu à 638 798 € dont 507 783 € d'amortissement.

FONDS DE ROULEMENT ET EMPRUNTS

L'augmentation du fond de roulement réalisée de 2014 à 2018, a été consommée, et abondée par un emprunt de 1 400 000€ en 2019.

En 2020 le fonds de roulement a été alimenté par la reprise partielle des résultats du budget de l'assainissement transféré à la communauté de commune, puis consommé sur les exercices suivants.

Le montant du fonds de roulement s'élève fin 2022 à 1 135 605 €

PPI

Cf Tableau 22 opérations inscrites PPI 2022

FONCTIONN ET INVESTISS.T

• La perte financière cumulée de 2017 à 2022 s'élève à environ 8,67 M€.

Miribel

LE MAS RILLIER . LES ECHETS

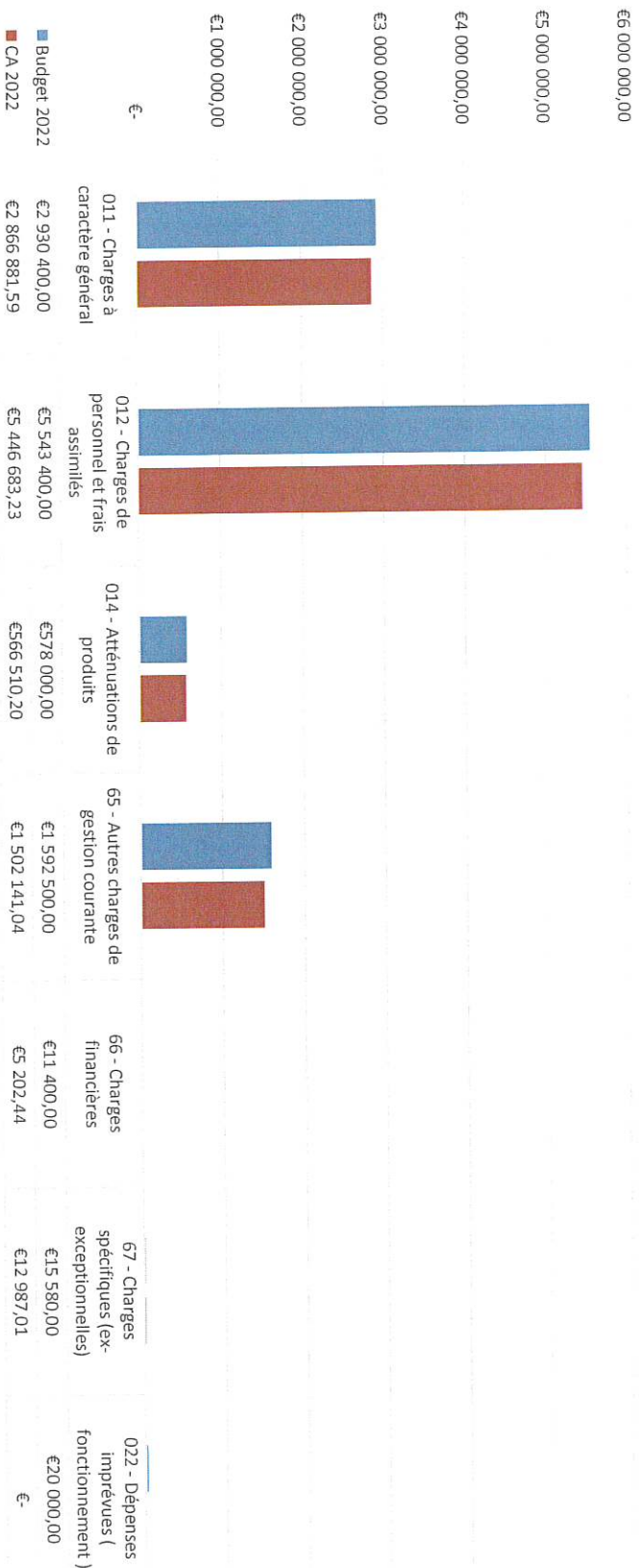
EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT CUMULE

(hors écritures d'ordre en K€)

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
EPARGNE BRUTE FONCTIONNEMENT D2	1 354 998	962 564	1 493 098	1 016 525	638 798
BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT D10	- 619 571	- 1 443 542	- 385 718	- 1 547 415	-1 505 409
RESULTATS DE L'EXERCICE A	735 426 €	- 480 978	1 107 379	-530 890	-866 011
REPORTS EXERCICE n-1 B	2 103 497	2 125 149	2 234 061	2 716 667	2 002 216
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE C	2 023 260	1 221 931	1 314 477	892 557	495 384
RESULTAT CUMULE RAR DEDUITS A+B-C	815 663	422 240	2 026 963	1 293 220	640 221

Eparagne brute juste ce qui vient du
fonctionnement différence entre
recette et dépense réelle en
fonctionnement Samortissement
Comptes

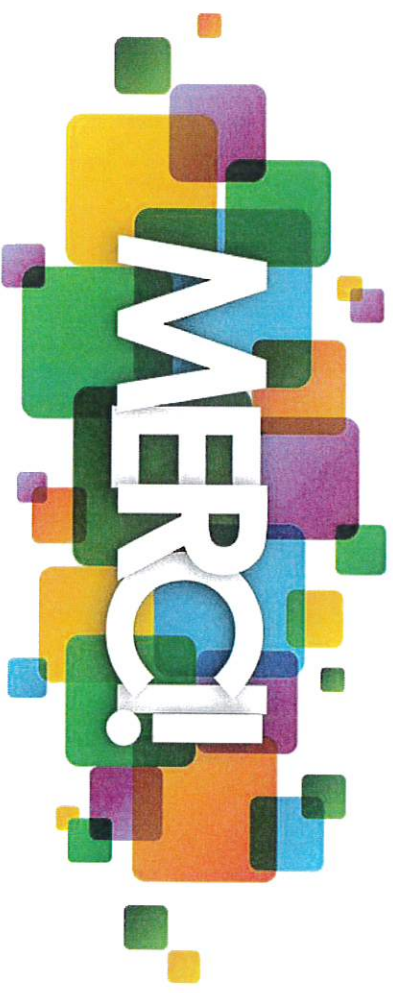
Niveau de réalisation des dépenses par rapport au budget



Miribel

LE MAS RILLIER - LES ECHETS

■ « A force de persévérance et de courage, la petite
fourmi finit par arriver au sommet de la montagne... »
Proverbe togolais



MERCI

Miribel

LE MAS RILLIER . LES ECHETS

